



St Martial d'Albarède

S e n t M a r ç a u d ' A u b a r e d a

2014

.....
Bulletin municipal

Sommaire



Le Mot du Maire.....	1
Recensement de la population.....	2
Composition du Conseil Municipal et des commissions	3
Mai collectif	4
Commission voirie	5
Commission assainissement / Institution taxe d'aménagement.....	6
Info assainissement 2013	7
La gazette du tri.....	8/9
Calendrier 2015 de la collecte des déchets	10
Inauguration « Place du 11 novembre »	11
Histoire de St Martial d'Albarède.....	12/13
Journée du 28 juin	14
Démographie, baptême, anniversaire de mariage, nouveaux Albarédiens.....	15
Mairie, Agence postale, Gendarmerie	16
Infos	17
Préventions	18
Mieux vivre à St Martial d'Albarède	19
Création d'une maison de santé	20
Nos aînés ruraux	21
Festivités	22
Repas de quartiers	23
La vie associative / Club de pétanque.....	24
Association agréée de Pêche « Les amis et riverains de la Loue ».....	25
Ernest Gay (1847 - 1939)	26
Un livre de Francis Boddart	27
1915 : de lourdes épreuves.....	28/29
Alain Gaba / A savoir	30
Le monoxyde de carbone	31
Permanences	32
Per fa fugi lo bilo	

Directeur de la Publication : M. le Maire Michel DUPUY
Rédaction : Collective
Conception Réalisation : Collective et SPP Périgueux

Photos : Francis CIPierre Monique LATOUR
Impression : SPP Périgueux
Dépôt légal : Décembre 2014



A l'aube de cette nouvelle année, permettez-moi de vous exprimer mes meilleurs vœux ainsi qu'à vos familles et à vos proches. Je veux aussi m'adresser aux nouveaux Albarédiens, installés sur notre commune au cours de l'année 2014.

Je vous remercie de m'avoir renouvelé votre confiance, le 23 mars, pour un 2^{ème} mandat de Maire et un 3^{ème} de conseiller. Vous m'avez confié la mission d'administrer notre commune. Je ferai en sorte d'être digne de votre confiance et mettrai tout en œuvre pour respecter les engagements pris.

La gestion d'une commune comme celle d'une famille ou d'une entreprise se fait avec de la passion, de l'abnégation et de la rigueur. En cette période de disette, le budget n'est pas extensible sauf à augmenter les impôts, je privilégierai donc les projets qui améliorent votre sécurité et votre cadre de vie.

La vie d'une commune est l'affaire de tous et c'est ensemble que nous avancerons, chacun peut s'engager pour son village de mille façons.

2015 sera l'année du recensement du 15 janvier au 14 février, je vous demande de réserver le meilleur accueil à l'agent recenseur.

Au cours de l'année écoulée, des travaux conséquents ont été réalisés :

- Sur la voirie, nous avons procédé à l'entretien de différents secteurs routiers : la réfection complète de la route de La Gondie du pont des Farges à la route départementale sur une longueur de 2,5 km avec un revêtement plus performant ; la réfection de la rue des Farges (traversée du village) ainsi que le réaménagement de la place du 11 novembre pour faciliter le stationnement et mettre en valeur le monument aux morts.

Le coût de ces travaux a atteint la somme de 150 394,19 €.

- Sur les bâtiments communaux suite à l'épisode de grêle du mois d'août 2013, les travaux de couverture et de réfection sont achevés sur : la Mairie, la Salle des Fêtes, le Préau, les maisons David, Mege et Bardet ainsi qu'à l'église. Seuls les bâtiments de la gendarmerie ne sont pas terminés. Le coût de ces réparations s'élève à 351 774,40 €.

- La 1^{ère} phase de travaux préliminaires au réaménagement du bourg, quartier des ruelles et du lavoir, est achevée. L'enfouissement des réseaux électrique et téléphonique, la réfection de l'éclairage public réalisée par le SDE 24 (Syndicat départementale d'Electrification) et le renouvellement du réseau d'eau potable par le SIAEP d'Excideuil (Syndicat Intercommunal Adduction d'Eau Potable). Le coût pour la commune est de 14 103,68 €. Des chantiers importants seront réalisés en 2015 :

- La création d'une nouvelle station d'épuration phytoplantée, afin de répondre aux normes en vigueur.

- Le réaménagement du centre-bourg, quartier des ruelles et du lavoir avec la mise en œuvre d'un aménagement global de qualité pour le bien-être des riverains et l'amélioration de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

- La sécurisation de la traverse du Châtenet en partenariat avec la commune de Saint Germain des Prés, après accord des riverains.

Des études sont en cours pour :

- la création de voies piétonnes et la gestion des eaux pluviales, dans la traverse du bourg, du carrefour de la rue du Lavoir à la ferme de Madame LABARRE, avenue Jacques Hermant, et d'Excideuil à la zone commerciale du Maine, avenue de la Résistance sur la RD 705

- la création d'une voie piétonne, l'évacuation des eaux pluviales, l'enfouisse-

ment des réseaux électrique, téléphonique et d'éclairage public, rue du Maine.

- La 2^{ème} tranche de travaux préliminaires au réaménagement du bourg avec l'enfouissement du réseau téléphonique et le renouvellement du réseau d'eau potable du quartier de l'église.

2015 sera pour Saint Martial une année riche en réalisations malgré la morosité ambiante. Restons optimistes, allons de l'avant, en gardant les pieds sur terre et la tête froide. Je reste, bien entendu, comme par le passé à votre écoute et à votre entière disposition.

En guise de conclusion, permettez-moi de vous souhaiter une bonne et heureuse année 2015.

Michel Dupuy

Recensement



Commune de Saint Martial d'Albarède
Du 15 janvier au 14 février 2015

A quoi sert le recensement ?

Le recensement de la population permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France, il apporte aussi les informations comme l'âge, les professions exercées, les transports utilisés, les déplacements quotidiens, les conditions de logements, etc...

Les résultats du recensement peuvent aider à prendre des décisions publiques en matière d'équipements collectifs comme pour les écoles ou les hôpitaux, ils permettent aussi aux professionnels de mieux évaluer le nombre de logements nécessaires et de mieux connaître les disponibilités de la main d'œuvre.

Le recensement respecte-t-il ma vie privée ?

Il respecte les procédures de la commission nationale de l'informatique et des libertés, la CNIL.

L'Insee est le seul et unique organisme qui peut exploiter vos questionnaires. Il est donc impossible que vos informations soient utilisées pour un contrôle administratif ou fiscal.

Toutes les informations liées au recensement sont anonymes !

Toutes les personnes qui ont accès à vos questionnaires sont tenues au secret professionnel.

Comment l'enquête est-elle réalisée ?



Pendant la période du 15 janvier au 14 février 2015, vous allez recevoir la visite de Nadia Géraud qui a été nommée agent recenseur placé sous la responsabilité de la mairie pour effectuer les opérations de recensement de la population.

Elle est identifiable par une carte officielle tricolore comportant sa photographie et la signature du maire.

Son rôle consiste d'abord à vous remettre les imprimés, et si besoin vous aider à les remplir, puis à les récupérer.

Je vous demande de lui réserver le meilleur accueil et de respecter le rendez-vous qu'elle vous donnera pour sa seconde visite. Sa charge de travail est importante: quelques 286 logements à recenser.

Elle est tenue au secret professionnel, vous pouvez lui faire toute confiance. Les renseignements recueillis sont confidentiels et ne seront en aucun cas communiqués à qui que ce soit.

S'il vous plaît, aidez là dans sa tâche.

Pourquoi ma réponse est-elle importante ?

Votre réponse est importante pour toutes les raisons indiquées ci-dessus.

Participer au recensement de la population, est une obligation aux termes de la loi, mais c'est avant tout un acte civique. Je vous remercie de participer à cette opération, car chacun de nous compte pour préparer l'avenir de notre commune.

Voici votre agent recenseur

Plus rapide et pratique, le recensement en ligne sur :

www.le-recensement-et-moi.fr



NOTE À TOUS LES HABITANTS

De trop nombreuses adresses sont encore imprécises ou anonymes; cela ne facilite pas la tâche de votre facteur, des employés municipaux et bien évidemment du futur agent recenseur.

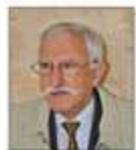
Il serait souhaitable que les intéressés qui disposent désormais d'une adresse normalisée, fassent le nécessaire auprès des administrations en la modifiant (Vous pouvez vous procurer un modèle de lettre à la mairie).

Le nom sur les boîtes aux lettres demeure indispensable **POUR TOUS**.

A défaut, votre courrier dans un avenir proche, risque d'être systématiquement retourné à l'expéditeur.

La mairie se tient à votre disposition, sur simple demande, pour imprimer une étiquette plastifiée à votre nom.

..... *Composition du Conseil Municipal*
et des commissions Communales



Michel DUPUY
Maire



Francis CIPIERRE
1er Adjoint



Michel LEYMARIE
2ème Adjoint



Françoise VOUTERS
3ème Adjoint



Patrick BENOIT



Séverine BORDERIE



Philippe LATOUR



Dominique JOVET



Nadine MORISSEAU



Dominique PLICHON



Jean Louis MOURTIER

Commission aménagement économique et structurant du territoire :
Michel DUPUY – Michel LEYMARIE – Francis CIPIERRE

Commission des finances :
Michel DUPUY – Francis CIPIERRE – Patrick BENOIT – Philippe LATOUR

Commission de la gestion du patrimoine locatif :
Michel DUPUY – Michel LEYMARIE – Francis CIPIERRE – Patrick BENOIT

Commission des travaux des batiments communaux :
Michel LEYMARIE – Michel DUPUY – Philippe LATOUR – Séverine BORDERIE

Commission voirie et aménagement espace public :
Francis CIPIERRE – Michel DUPUY – Nadine MORISSEAU –
Dominique JOVET – Patrick BENOIT

Commission de l'environnement et assainissement :
Francis CIPIERRE – Jean Louis MOURTIER – Michel DUPUY –
Philippe LATOUR – Nadine MORISSEAU

Commission de la vie associative et scolaire :
Françoise VOUTERS – Nadine MORISSEAU – Séverine BORDERIE –
Patrick BENOIT – Dominique PLICHON

Commission de l'information et de la communication :
Michel LEYMARIE – Dominique JOVET – Jean Louis MOURTIER –
Dominique PLICHON – Françoise VOUTERS

Commission appels d'offres :
Michel DUPUY – Francis CIPIERRE – Michel LEYMARIE – Patrick BENOIT

Commission action sociale :
Françoise VOUTERS – Dominique PLICHON – Patrick BENOIT – Francis CIPIERRE

Mai collectif du 04 mai 2014

Dimanche 04 mai 2014, sous un beau soleil, Michel DUPUY, maire de Saint-Martial-D'Albarède et ses conseillers municipaux avaient donné rendez-vous aux habitants de la commune ainsi qu'aux élus voisins et de nombreux amis pour la plantation du mai collectif.

A cette occasion, dans le square, comme le veut la tradition, l'équipe municipale a planté un arbre : un jeune tilleul.

Avant le vin d'honneur et le buffet offerts par les élus, Monsieur le maire, fraîchement réélu a fait un discours dans lequel il a salué les nombreuses personnes présentes, présenté sa nouvelle équipe et remercié les électeurs pour la confiance qu'ils lui ont renouvelée. La photo de groupe a été prise devant la mairie où a été installé l'écusson en l'honneur des élus, décoré de 11 drapeaux.



Cette journée fut une belle réussite associant soleil et convivialité !



Membres de la commission voirie :

Patrick BENOIT, Francis CIPIERRE, Michel DUPUY, Dominique JOVET, Nadine MORISSEAU.

La nouvelle commission a effectué un bilan des actions à mettre en place pour cette nouvelle mandature. Dans un 1er temps, elle a demandé à l'Agence Technique Départementale (ATD) une assistance afin d'effectuer un état des lieux de la voirie communale ainsi qu'une étude sur la possibilité d'un aménagement de la voirie traversant le hameau du Châtenet.

Aménagements le Châtenet

• L'agence Technique Départementale propose de sécuriser la voirie au Châtenet, par la création d'une écluse routière avec un alternat de la circulation au niveau du virage. Une mise en situation provisoire pourrait être réalisée afin de valider cette solution.

• De plus, afin d'éliminer la zone de stagnation des eaux pluviales sur la chaussée, au milieu du hameau, l'ATD nous oriente vers une surélévation de la chaussée, l'écoulement des eaux pluviales s'effectuera sur une voie rurale côté Saint Germain. Enfin, la pose de regards à grilles permettra de capter et d'évacuer ces eaux de ruissellements. Une présentation de ce projet aux habitants du Châtenet a été effectuée.

Evaluation des coûts :

Aménagement de l'écluse routière :

3600 €

Aménagement de la chaussée pour l'évacuation des eaux de ruissellements

11 448 €

Ces travaux ne pourront se réaliser qu'avec la collaboration de la commune de Saint Germain des Prés.

Bilan Voirie Communale

Suite à l'analyse de l'agence départementale, l'estimation des travaux de notre réseau routier s'élève à 286 750 € HT sur 6 ans. L'étude ne prend pas en compte les voies intercommunales : Route du Maine et du Faureau, celles-ci étant à la charge de la communauté de communes de Causses et Rivières.

Travaux à court terme

(de 0 à 3ans)

129 978 €

Travaux à moyen terme

(de 3 à 6 ans)

156 772 €

Travaux à long terme

(+ de 6 ans)

23 095 €

Soit un besoin de financement

de 57 350 € TTC/an sur 6 ans

La commission propose, pour une 1^{ère} phase de prendre en compte la VC9 (entre les Farges et la Reymondie), la VC3 (route de Sarconnat, une partie est commune avec Excideuil), la VC1 (Route du Châtenet), la VC10 (Route du Grand Vignaud), la VC23 (Le Javelot), laVC6 (La Gondie) et la VC7 (Aiguemortes) pour une estimation totale de 67 210 € HT.

Aménagement de la Place du 11 Novembre

Les travaux d'aménagement se sont achevés semaine 44, il a été réalisé un

revêtement tri couches, la fourniture de terre végétale, la pose de bordures et d'un réseau pour l'éclairage. La commission d'appels d'offres a effectué une consultation, 4 entreprises ont fait une offre, c'est l'entreprise Château qui a été retenue avec une proposition de 13 960,38€ HT.

Aménagement du Bourg

Un marché de consultation a été effectué au mois de septembre, 3 candidats ont répondu, l'entreprise COLAS a fait la meilleure proposition avec 217 597€ HT pour la 1^{ère} tranche ferme et 231 229,12 € HT pour la 2^{ème} tranche conditionnelle.

La 1^{ère} tranche concerne le bourg côté lavoir et devrait débuter début 2015, les travaux de la 2^{ème} tranche sont situés côté église et devraient se réaliser courant 2016.

Divers

Aménagement de la route du Maine.

La commission a interpellé par courrier, à deux reprises, le Président de la communauté de communes de Causses et Rivières concernant l'état dégradé et dangereux de la chaussée de la route du Maine. La commission souhaite également qu'une sécurisation de cette voirie soit prise en compte étant donné la circulation et la vitesse excessive des véhicules. La commission propose aussi que soit étudiée la possibilité de réaliser certains aménagements comme l'enfouissement des réseaux et la création d'une voie piétonne.



Commission assainissement

Réhabilitation de la station d'épuration :

Les travaux de réfection de la station d'épuration communale sont planifiés pour l'hiver 2014/2015.

Le projet retenu est un système de filtration phyto planté. La construction sera réalisée sur 2 étages de filtres avec écoulement gravitaire. Les filtres seront plantés de roseaux. La future station sera prévue pour 200 équivalents habitants (quantité pollution reçue).

Un marché d'appel d'offre a été réalisé, 3 entreprises ont déposé leur candidature.

La Société ERCTP avec une offre de 134 950 € HT sera chargée d'effectuer cette réhabilitation.

La maîtrise d'œuvre est assurée par le Bureau d'Etude CHAMADE, le coût représente 6,4% du montant des travaux.

Financement de la station d'épuration :

Emprunt	35,05%	55 373 €
Subvention CG	15,00%	23 695 €
Subvention autres collectivités locales		
	49,95%	78 900 €
Total		157 968 €



Taxe d'aménagement

institution de la taxe d'aménagement sur le territoire communal

Lors de la session du 3 novembre le Conseil Municipal a institué la taxe d'aménagement sur le territoire de la commune.

La taxe d'aménagement s'applique à toutes les opérations d'aménagement, de construction, de reconstruction et d'agrandissement de bâtiments ou d'installations, nécessitant une autorisation d'urbanisme (permis de construire ou d'aménager, déclaration préalable).

La taxe est exigible au taux applicable à la date de la délivrance de l'autorisation. Elle est composée de 2 parts (communale et départementale), chaque part étant instaurée par délibération de l'autorité locale : conseil municipal et conseil général.

La surface, qui sert de base de calcul, correspond à la somme des surfaces closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 1m80, calculée à partir du nu intérieur des façades.

Cette taxe est perçue, pour participer au financement des équipements et des réseaux publics (voirie, assainissement collectif, réseaux électriques et télécommunications, eau potable). Elle peut varier entre 1 et 5 % en fonction des équipements et aménagements nécessaires. La base de cette taxe est de 712€/m² de surface nette (hors épaisseur mur et cages d'escaliers).

Un abattement de 50 % est prévu pour :

- > Les logements aidés et hébergement sociaux.
- > Les 100 premiers m² des locaux d'habitation à usage d'habitation principale.
- > Les locaux à usage industriel et artisanal, dont les entrepôts et hangars sont ouverts au public faisant l'objet d'une exploitation commerciale.
- > Les parcs de stationnement couverts faisant l'objet d'une exploitation commerciale.

Le Conseil Municipal a décidé d'instituer la taxe d'aménagement sur l'ensemble du territoire communal, il fixe à 5 % le taux de la taxe d'aménagement, sur les secteurs constructibles en zone U suivants :

- > Le Grand Vignaud,
- > Vieillevignes,
- > Les Farges.

Il fixe à 1% le taux de la taxe d'aménagement, sur les autres secteurs constructibles de la commune.



L'INFORM

assainissement

La feuille d'information sur l'assainissement collectif

2013

SAINT-MARTIAL-D'ALBAREDE

Extrait du rapport annuel 2013
sur le prix et la qualité du service public

ORGANISATION

Communale

Le service d'assainissement est organisé par la commune.
La population desservie est de 198 habitants.



Le service est organisé par la commune

EXPLOITATION

En régie

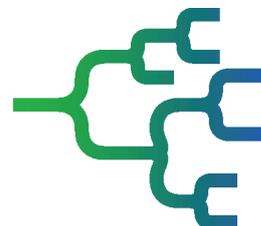
La commune a la responsabilité du fonctionnement des ouvrages, de leur entretien et de la permanence du service.
La commune a la maîtrise des investissements et la propriété des ouvrages.



COLLECTE DES EAUX USÉES

Un réseau de 3 km

Le réseau collecte les eaux usées provenant de 110 habitations ou immeubles et 1 industriels ou autres.
Le réseau est composé de 3 km de collecteurs



EPURATION

1 station

Les eaux usées sont traitées par la Station du bourg de SAINT-MARTIAL-D'ALBAREDE (située à Saint-Martial-d'Albarède) capable de traiter la pollution de 360 habitants.
Le rejet de l'eau traitée se fait dans Rivière La Loue.



QUALITÉ DU SERVICE

PRIX

247,47 € pour 120 m³
167,24 € pour 60 m³.

Le prix du service comprend une partie fixe (abonnement 81,60€) et un prix au m³ consommé (1,02 €).
Au total, un abonné consommant :
- 120 m³, paye 247,47 € (sur la base du tarif du 1^{er} janvier 2013, toutes taxes comprises). Soit en moyenne 2,05 € TTC/m³,
Pas d'augmentation des tarifs par rapport à 2012 mais augmentation Redevance modernisation réseaux collecte (Agence de l'Eau) de 0,22 à 0.225 €/m³
- 60 m³, payera 167,24 € (sur la base du tarif du 1^{er} Janvier 2013, toutes taxes comprises). Soit en moyenne 2,79 € TTC/m³,
Pas d'augmentation des tarifs par rapport à 2012 mais augmentation Redevance modernisation réseaux collecte (Agence de l'Eau) de 0,22 à 0.225 €/m³



Répartition des montants collectés



Les interdits et les faux amis.

Au fur et à mesure des années, le geste de tri est entré dans le quotidien des gens. Même si depuis 2012, les consignes de tri sont élargies, il reste quelques déchets qui peuvent nous induire en erreur.

Les emballages bi-matériaux

Lorsque les emballages sont constitués de plastique et d'un autre matériau, ils ne sont pas recyclés (par exemple alu/plastique); paquets de chips, de café, d'aliment pour animaux etc...



Couverts en plastique

Les couverts (verre, assiette, couverts) ne sont pas des emballages, ils ne sont donc pas recyclés.



LA GAZETTE DU TRI

- Les consignes de tri **1**
- Nouveautés déchetteries **2**
- Réduisons nos déchets **3**

Les consignes de tri.

Voilà maintenant deux ans (2012) que les consignes de tri ont changé en Dordogne. Sur le département les consignes de tri sont identiques, seuls les contenants peuvent changer.

En ce qui concerne le SMCTOM de Thiviers, nous disposons de plusieurs modes de collecte:

- Le sac jaune, collecté en porte à porte .
- Le sac jaune, collecté en bacs de regroupement ou en conteneurs semi-enterrés.
- Le vrac, collecté en bac individuel, en colonne aérienne ou colonne semi-enterrée.

Pour autant les **consignes** restent les mêmes partout, voici **une simple règle** à respecter.

2 questions à se poser :

- **Est-ce que mon déchet est un emballage ?**

Si la réponse est non ==> Sac noir

Si la réponse est oui ==> Il faut se poser une deuxième question.

- **En quelle matière est-il ?**

Si votre **emballage** est en plastique, en métal ou en carton, alors il est recyclable et doit être mis dans le sac jaune, le bac jaune ou le conteneur semi-enterré à couvercle jaune.



Emballages PLASTIQUES



Emballages METALLIQUES



Emballages CARTONNÉS



PAPIERS, journaux, revues, magazines

Programme
Éco-Mobilier

Du nouveau à la déchetterie

Le programme **ECO-MOBILIER** favorise la réutilisation et le recyclage des meubles usagés.

Toujours soucieux d'apporter le service maximal aux usagers, les élus du SMCTOM ont décidé d'adhérer au programme Eco-mobilier. Désormais, sur la déchetterie de Thiviers et de Mayac, vous disposez de bennes pour la récupération des meubles usagés.



Tous les meubles ou parties de meubles des particuliers peuvent être déposés dans la benne mobilier quels que soient le type ou le matériau.

Que deviennent les meubles usagés

- Le recyclage : Les meubles usagés sont recyclés. C'est une économie de ressources car la majorité des meubles sont composés de bois, de métaux et de mousses qui peuvent être recyclés.
- La production d'énergie : Les meubles qui ne peuvent pas être recyclés ou réutilisés sont valorisés sous forme de chaleur ou d'électricité.

Rappel des déchets acceptés en déchetteries



JOURS D'OUVERTURE DES DÉCHETTERIES

Thiviers ouvert

Lundi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi et mardi après-midi.

Mayac ouvert

Mardi, mercredi, jeudi et samedi.

Payzac ouvert

Mardi, mercredi, vendredi et samedi.

La Coquille ouvert

Mardi, jeudi, vendredi et samedi.

Hautefort ouvert

Mardi, mercredi, jeudi et samedi.

HORAIRES D'OUVERTURE

HIVER

de début novembre à fin mars
09h00 - 12h00 / 13h30-17h15

ETE

de début avril à fin octobre
08h30 - 12h30 / 13h15-17h45

Réduisons nos déchets

Notre production de déchets a doublé en 40 ans ! Aujourd'hui, chacun d'entre nous produit en moyenne 590 kg de déchets par an qui se retrouvent dans nos poubelles et conteneurs de tri (365 kg) et dans les déchetteries (225 kg).



Face à ce constat, certains établissements publics de notre territoire se lancent dans des démarches de réduction des déchets en interne. Le Syndicat accompagne ces projets courageux et pertinents.

Début 2014, le collège de Lanouaille démarre son programme de gestion des déchets de préparation de cuisine et des restes de repas. Aujourd'hui ce sont 15 à 20 kg quotidien de déchets fermentescibles qui sont compostés en interne.

Ce projet permet à l'établissement de valoriser ses déchets (évite l'enfouissement), de réduire son impact écologique (moins de collecte des Ordures Ménagères) et de disposer d'un équipement pour l'apprentissage du compostage aux élèves.

Les élèves et le personnel du collège collaborent tous les midis, les enfants en effectuant le tri sur leurs plateaux en fin de repas, le personnel en s'occupant des apports des déchets vers le composteur.

À noter qu'un établissement voisin du collège, l'Ephad de Plaisance a démarré un projet identique en Octobre 2014.

Le compostage est accessible à tous les particuliers.

Le compostage est un geste simple qui permet de réduire ses déchets et agit pour l'environnement en évitant l'enfouissement. Il consiste à mélanger la plupart des déchets de cuisine (préparation de repas, restes...) avec les déchets du jardin (branchages, tailles, feuilles mortes...). Le tout, en présence d'eau, d'oxygène et sous l'action des micro-organismes du sol, se transforme en compost.

Des composteurs et des guides du compostage sont à votre disposition dans toutes nos déchetteries pour 10 Euros.



Collecte des déchets

CALENDRIER 2015 DE LA COLLECTE DES DECHETS COMMUNE DE ST MARTIAL D'ALBAREDE

Janvier		Février		Mars		Avril		Mai		Juin	
1 J	17 1 D	1 D	1 D	1 M	1 M	1 V	1 L	1 L	1 L	237	
2 V	2 L	67 2 L	107 2 J	2 S	2 S	2 M	2 M	2 M	2 M		
3 S	3 M	3 M	3 V	3 D	3 D	3 M	3 J	3 M	3 M		
4 D	4 M	4 M	4 S	4 L	4 L	4 M	4 J	4 M	4 M		
5 L	27 5 J	5 J	5 D	5 M	5 M	5 V	5 V	5 V	5 V		
6 M	6 V	6 V	6 L	6 M	157 6 M	6 S	6 S	6 S	6 S		
7 M	7 S	7 S	7 M	7 J	7 J	7 D	7 D	7 D	7 D		
8 J	8 D	8 D	8 M	8 V	8 V	8 L	8 L	8 L	8 L	247	
9 V	9 L	77 9 L	117 9 J	9 S	9 S	9 M	9 M	9 M	9 M		
10 S	10 M	10 M	10 V	10 D	10 D	10 M	10 M	10 M	10 M		
11 D	11 M	11 M	11 S	11 L	11 L	11 M	11 M	11 M	11 M		
12 L	37 12 J	12 J	12 D	12 M	12 M	12 V	12 V	12 V	12 V		
13 M	13 V	13 V	13 L	13 M	167 13 M	13 S	13 S	13 S	13 S		
14 M	14 S	14 S	14 M	14 J	14 J	14 D	14 D	14 D	14 D		
15 J	15 D	15 D	15 M	15 V	15 V	15 L	15 L	15 L	15 L	257	
16 V	16 L	87 16 L	127 16 J	16 S	16 S	16 M	16 M	16 M	16 M		
17 S	17 M	17 M	17 V	17 D	17 D	17 M	17 M	17 M	17 M		
18 D	18 M	18 M	18 S	18 L	18 L	18 M	18 M	18 M	18 M		
19 L	47 19 J	19 J	19 D	19 M	19 M	19 V	19 V	19 V	19 V		
20 M	20 V	20 V	20 L	20 M	177 20 M	20 S	20 S	20 S	20 S		
21 M	21 S	21 S	21 M	21 J	21 J	21 D	21 D	21 D	21 D		
22 J	22 D	22 D	22 M	22 V	22 V	22 L	22 L	22 L	22 L	267	
23 V	23 L	97 23 L	137 23 J	23 S	23 S	23 M	23 M	23 M	23 M		
24 S	24 M	24 M	24 V	24 D	24 D	24 M	24 M	24 M	24 M		
25 D	25 M	25 M	25 S	25 L	25 L	25 M	25 M	25 M	25 M		
26 L	57 26 J	26 J	26 D	26 M	26 M	26 V	26 V	26 V	26 V		
27 M	27 V	27 V	27 L	27 M	187 27 M	27 S	27 S	27 S	27 S		
28 M	28 S	28 S	28 M	28 J	28 J	28 D	28 D	28 D	28 D		
29 J	29 D	29 D	29 M	29 V	29 V	29 L	29 L	29 L	29 L	277	
30 V	30 L	147 30 L	30 J	30 S	30 S	30 M	30 M	30 M	30 M		
31 S	31 M	31 M	31 D	31 M	31 D	31 M	31 M	31 M	31 M		

 **SACS JAUNES**
 **SACS NOIRS**

Juillet		Août		Septembre		Octobre		Novembre		Décembre	
1 M	172 1 S	1 S	1 M	1 M	1 J	1 D	1 D	1 D	1 M	1 M	
2 J	2 D	2 D	2 M	2 V	2 V	2 L	2 L	2 L	2 M	2 M	
3 V	3 L	012 3 L	3 J	3 S	3 S	3 M	3 M	3 M	3 J	3 J	
4 S	4 M	4 M	4 V	4 D	4 D	4 M	4 M	4 M	4 V	4 V	
5 D	5 M	5 M	5 S	5 L	5 L	5 S	5 S	5 S	5 S	5 S	
6 L	152 6 J	6 J	6 D	6 M	6 M	6 V	6 V	6 V	6 D	6 D	
7 M	7 V	7 V	7 L	7 M	072 7 M	7 S	7 S	7 S	7 L	7 L	642
8 M	8 S	8 S	8 M	8 J	8 J	8 D	8 D	8 D	8 M	8 M	
9 J	9 D	9 D	9 M	9 V	9 V	9 L	9 L	9 L	9 M	9 M	
10 V	10 L	002 10 L	10 J	10 S	10 S	10 M	10 M	10 M	10 J	10 J	
11 S	11 M	11 M	11 V	11 D	11 D	11 M	11 M	11 M	11 V	11 V	
12 D	12 M	12 M	12 S	12 L	12 L	12 M	12 M	12 M	12 S	12 S	
13 L	182 13 J	13 J	13 D	13 M	13 M	13 V	13 V	13 V	13 D	13 D	
14 M	14 V	14 V	14 L	14 M	052 14 M	14 S	14 S	14 S	14 L	14 L	692
15 M	15 S	15 S	15 M	15 J	15 J	15 D	15 D	15 D	15 M	15 M	
16 J	16 D	16 D	16 M	16 V	16 V	16 L	16 L	16 L	16 M	16 M	
17 V	17 L	032 17 L	17 J	17 S	17 S	17 M	17 M	17 M	17 J	17 J	
18 S	18 M	18 M	18 V	18 D	18 D	18 M	18 M	18 M	18 V	18 V	
19 D	19 M	19 M	19 S	19 L	19 L	19 M	19 M	19 M	19 S	19 S	
20 L	042 20 J	20 J	20 D	20 M	20 M	20 V	20 V	20 V	20 D	20 D	
21 M	21 V	21 V	21 L	21 M	082 21 M	21 S	21 S	21 S	21 L	21 L	612
22 M	22 S	22 S	22 M	22 J	22 J	22 D	22 D	22 D	22 M	22 M	
23 J	23 D	23 D	23 M	23 V	23 V	23 L	23 L	23 L	23 M	23 M	
24 V	24 L	062 24 L	24 J	24 S	24 S	24 M	24 M	24 M	24 J	24 J	
25 S	25 M	25 M	25 V	25 D	25 D	25 M	25 M	25 M	25 V	25 V	
26 D	26 M	26 M	26 S	26 L	26 L	26 M	26 M	26 M	26 S	26 S	
27 L	092 27 J	27 J	27 D	27 M	27 M	27 V	27 V	27 V	27 D	27 D	
28 M	28 V	28 V	28 L	28 M	342 28 M	28 S	28 S	28 S	28 L	28 L	602
29 M	29 S	29 S	29 M	29 J	29 J	29 D	29 D	29 D	29 M	29 M	
30 J	30 D	30 D	30 M	30 V	30 V	30 L	30 L	30 L	30 M	30 M	
31 V	31 L	072 31 L	31 D	31 S	31 S	31 M	31 M	31 M	31 J	31 J	

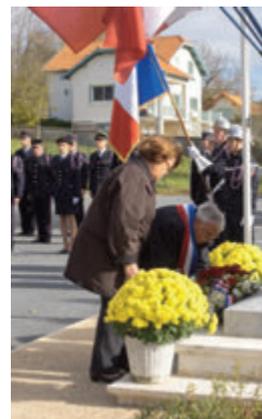
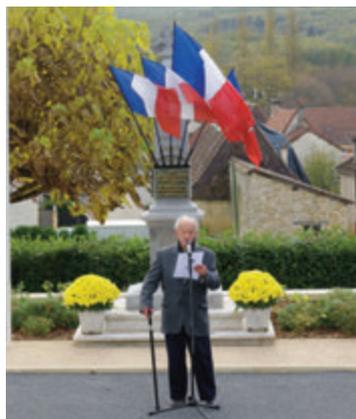
Place du 11 Novembre

Ce 11 Novembre 2014, centenaire de la déclaration de la Première Guerre mondiale a été l'occasion de : commémorer, rendre hommage, comprendre et se souvenir.

Le monument aux morts du bourg a changé d'emplacement et a été officiellement inauguré par Michel Dupuy, Maire de la commune, entouré de son Conseil Municipal, en présence de Madame le Conseillère Générale du canton d'Excideuil Annie SEDAN et Monsieur le Conseiller Général du canton de Savignac les Eglises Jean-Claude PINAULT, des représentants des Anciens Combattants, des Sapeurs Pompiers d'Excideuil et de la population. Devant la stèle sur laquelle figure la liste gravée, en litanie, de chacun des vingt-

La Grande Guerre, c'était il y a 100 ans

sept héros de la commune, morts pour la France pendant la guerre de 14-18, la cérémonie a donné lieu à des rappels historiques et des lectures. La mémoire des anciens est chargée de souvenirs et c'est avec émotion et un sentiment de respect profond que la place du 11 Novembre a été également inaugurée. On trouve encore sur les cheminées des clichés pour perpétuer, dans l'intimité du foyer, le souvenir des ancêtres sacrifiés. Témoignage d'une histoire familiale, l'exposition sur la Grande Guerre 1914-1918, préparée par Bernard Jeannot, excideuillais, collectionneur privé, présentait dans la salle des fêtes, avec panneaux explicatifs, une rétrospective du conflit mondial au travers de documents, de photographies, de cartes postales et timbres d'époque, médailles et livret militaire, publications et objets de la vie quotidienne ou fabriqués dans les tranchées. Un lieu très riche où chacun pouvait s'attarder et où s'entrecroisaient réalité de la guerre des tranchées, réflexion, empathie et indignation. Un pot de l'amitié a clôturé les cérémonies.



Morts pour la France 1914 - 1918

Pouyadou François, soldat, né le 8 octobre 1888 à **Saint Martial d'Albarède (SMA)** / Combemarie, des mariés François Pouyadou, 31 ans et Catherine Réjou, 22 ans, cultivateurs. Marié à Cherveix-Cubas le 10 janvier 1914 avec Elise Vigier née le 4 février 1896 à CC / le Buisson, des mariés Jean Vigier, 43 ans et Françoise Donzeau, 39 ans, cultivateurs. Décédée à Excideuil le 29 octobre 1987, à l'âge de 91 ans ! Mort le 7 février 1915 dans la Marne des suites de ses blessures à l'âge de 27 ans.

Bardet Justin, Camille, 2^o classe, né le 17 août 1892 à **SMA** / Combemarie, des mariés Pierre Bardet, 28 ans, et Marie Montagut, 25 ans, cultivateurs. Mort le 10 août 1916 dans la Somme des suites de ses blessures, à l'âge de 24 ans.

Dupuy Léon, sapeur mineur 6^o génie, né le 13 mars 1893 à **SMA** / Combemarie, des mariés Philippe Dupuy, 34 ans, cultivateur et Irma Bardet, 20 ans, sans profession. Tué à l'ennemi le 23 août 1914 à Biègres en Belgique, à l'âge de 21 ans.

Semeny André, brigadier régiment de dragons, né le 31 mai 1893 à **SMA** / Combemarie, des mariés Pierre Semeny, 32 ans, cultivateur et Marie Lajaunie, 33 ans, sans profession. Tué le 1er octobre 1917 par éclats d'obus dans l'Aisne, à l'âge de 24 ans.

Maisonnade François, Camille, soldat, né le 10 novembre 1889 à **SMA** / les Farges, des mariés François Maisonnade, 25 ans et Marie Lapauserie, 21 ans, cultivateurs. Marié le 1^{er} février 1913 à **SMA** avec Eva Bardet, née le 26 septembre 1893 à **SMA** / Combemarie, de Jacques Bardet, cultivateur et de Marie Elisa Mignot, sans profession, un fils André. Eva Bardet s'est remariée le 30 août 1919 à **SMA** avec Joseph Cazalet. Décédée à Excideuil le 25 avril 1971 à l'âge de 78 ans. Tué à l'ennemi le 25 décembre 1914 dans la Marne à l'âge de 25 ans.

Roux Pierre, Gaston, 2^o classe, né le 6 mai 1896 à **SMA** / les Farges, des



mariés Aubin Roux, 30 ans, et Françoise Guilhem, 27 ans, cultivateurs. Mort le 8 septembre 1916 dans la Somme des suites de ses blessures, à l'âge de 20 ans.

Constanty François, Henri, soldat, né le 12 janvier 1878 à **SMA** / le bourg, des mariés François Constanty, 41 ans, et Clémentine Parcelier, cultivateurs. Tué à l'ennemi le 16 mars 1916 dans la Meuse, à l'âge de 38 ans.

Brizon Paul, Etienne, 2^o classe, né le 23 novembre 1879 à **SMA** / le Châtenet, des mariés Pierre Brizon, maçon, et Marie Tallet, sans profession. Marié le 28 avril 1904 à **SMA** avec Marie Fontalirand, née à **SMA** / Combemarie, le 9 novembre 1882, de François Fontalirand, cantonnier, âgé de 51 ans et de Marie Dévaux, cultivatrice, âgée de 32 ans. Mort le 22 octobre 1918 des suites de ses blessures de guerre dans un hôpital d'évacuation en Belgique, à l'âge de 39 ans.

Garret Louis, 2^o classe, né le 28 décembre 1893 à **SMA** / le Châtenet, des mariés François Garret, 26 ans et Marie Bordas, 19 ans, cultivateurs. Tué à l'ennemi le 22 août 1914, à Fraimont en Belgique, à l'âge de 21 ans.

Grosland Louis, François, Camille, soldat, né le 6 novembre 1890 à **SMA** / Lagondie, des mariés Louis Grosland, 25 ans, et Anne Lafaye, 23 ans, cultivateurs. Mort le 10 septembre 1914 des suites de ses blessures, à l'hospice mixte de Brienne le Château dans l'Aube, à

l'âge de 24 ans.

Picaud Jean, caporal, né le 20 juin 1891 à **SMA** / la Gondie, des mariés Jean Picaud, 53 ans et Marie Pabot, 39 ans, cultivateurs. Tué à l'ennemi le 25 avril 1915 dans la Meuse, à l'âge de 24 ans.

Saumande Léon, 2^o classe, né le 29 octobre 1881 à **Excideuil** / rue des Cendres, des mariés François Saumande, 26 ans, boulanger et Jeanne Tocheport, 21 ans, sans profession. Les parents se sont installés comme boulanger au bourg de **SMA**. Marié à Paris 14^{ème} le 11 juillet 1916 avec Hélène Léontine Thomas. Tué à l'ennemi le 17 septembre 1916 dans la Meuse, à l'âge de 35 ans.

Nicaise Emile, soldat, né le 26 mars 1894 à **Excideuil** / rue Saint-Germain, des mariés Jean Nicaise, 30 ans, cultivateur et Marie Rouchut, 29 ans, sans profession. Deux frères : Eugène André né à **SMA** / Montplaisir, le 9 janvier 1898 et Henri né à **SMA** / Aiguemortes, le 11 avril 1902. Tué à l'ennemi le 14 avril 1915 dans le Pas-de-Calais, à l'âge de 21 ans.

Bugeaud Jean, Lucien, 2^o classe bataillon de chasseurs à pied, né le 1er janvier 1892 à **SGP** / le Colombier, des mariés Louis Bugeaud, 36 ans, et Anne Malarbier, 32 ans, cultivateurs. Mort le 9 mai 1915 des suites de ses blessures à Bouvigny dans le Pas-de-Calais, à l'âge de 23 ans.

Lascombas Joseph, Jules, soldat, né le 26 mai 1892 à **Angoisse** / la Jarousse, des mariés François Lascombas, 48 ans, et Anne Bleignac, 36 ans, cultivateurs. Mort « disparu » le 28 décembre 1914 dans la Marne, à l'âge de 22 ans.

Mazin Henri, soldat, « enfant naturel » né le 20 avril 1895 à Angoisse / la Jarousse. Né Henri Bleignac de Anne Bleignac, 39 ans, cultivatrice, et d'un père inconnu. Légitimé par le mariage de Jean Mazin et d'Anne Bleignac célébré à la mairie d'Angoisse le 5 septembre 1896.

Saint Martial d'Albarède

Jean Mazin, né en 1863 à SL / le Breuilh, cultivateur à Angoisse / la Jarousse, veuf de Jeanne Chassagnac (+ novembre 1892). Anne Bleignac, née le 27 novembre 1855 à Angoisse / Latrade, de Marie Bleignac et de père inconnu. Veuve de François Lascombas (+ avril 1894).

Tué à l'ennemi le 1er juin 1918 dans l'Aisne, à l'âge de 23 ans.

Joseph Lascombas et Henri Mazin étaient demi-frères par leur mère Anne Bleignac.

David Prosper, Henri, soldat, né le 25 septembre 1885 à Nailhac / le bourg, de Léo Paul David, 38 ans, notaire et de Antoinette Froidefond, 28 ans.

Tué à l'ennemi le 4 septembre 1916 dans la Somme, à l'âge de 31 ans.

Joubert Elie, 2^o classe, né le 13 décembre 1882 à Saint-Rabier / Clédat, des mariés François Joubert, 32 ans et Marie Coustillas, 28 ans, cultivateurs.

Marié le 26 mai 1906 à SMA avec Anne Hutty.

Tué à l'ennemi le 6 juin 1918 dans la Marne, à l'âge de 36 ans.

Lalanne Eugène, soldat 1^o classe, né le 2 avril 1890 à Périgueux / 4, rue de Bordeaux, de Marie Lalanne, 22 ans, servante, célibataire et de père non dénommé.

Tué à l'ennemi le 30 septembre 1914 à la retraite de Belgique, à l'âge de 24 ans.

Roussarie Aristide, soldat, né le 9 mai 1894 à Villac (24) / Moulin-Neuf des époux Guillaume Roussarie, 35 ans, maçon et Jeanne Grandchamp, 26 ans, sans profession.

Tué à l'ennemi le 26 octobre 1916 devant Douaumont dans la Meuse, à l'âge de 22 ans.

Blavier Robert, caporal, né le 11 février 1896 à Lille.

Tué à l'ennemi le 16 avril 1917 dans l'Aisne, à l'âge de 21 ans.

Nicaise Louis, né le 10 septembre 1890 en République d'Argentine / Maipu

Mort des suites de ses blessures de guerre le 15 novembre 1915 dans le Pas-de-Calais, à l'âge de 25 ans.

Bonis Louis

Lambert Joseph

Lavaud André

Mazin Albert

Rebière Léon

Uniquement inscrit sur la plaque dans l'église :

David Gabriel, Paul, Alfred, né le 30 octobre 1888 à Nailhac / le bourg, frère d'Henri.

Tué à l'ennemi le 15 décembre 1916 dans la Somme, à l'âge de 28 ans.

Sur le monument aux morts - 27

Bardet Camille
Blavier Robert
Bonis Louis
Brizon Paul
Bugeaud Jean
Constanty Henri
David Henri

Dupuy Léon
Garret Louis
Grosland Louis
Joubert Elie
Lalanne Eugène
Lambert Joseph
Lascombas Joseph
Lavaud André
Maisonnade Camille
Mazin Albert
Mazin Henri
Nicaise Emile
Nicaise Louis

Picaud Jean
Pouyadou François
Rebière Léon
Roussarie Aristide
Roux Pierre
Saumande Léon
Semeny André

Sur la plaque dans l'église - 24

Camille Bardet
Robert Blavier
Louis Bonis
Paul Brison

Henri Constanty
Prosper David
Gabriel David
Léon Dupuy
Louis Garret
Louis Grosland
Elie Joubert

Joseph Lambert
Joseph Lascombas
André Lavaud
François Maisonnade
Albert Mazin
Henri Mazin
Albert Nicaise

François Picaud
François Pouyadou

Pierre Roussarie
André Roux

André Semeny



Journée du 28 juin

La tragédie du 28 juin 1944



La commémoration des événements tragiques du 28 juin 1944 a eu lieu samedi 28 JUIN 2014, en présence de Francis CIPIERRE, premier adjoint de la commune.



Un hommage a été rendu à ceux qui s'étaient battus contre la barbarie il y a soixante-dix ans et qui ont été tués au combat : Pierre Laussinotte, 21 ans, tombé au lieu-dit les Banche-reaux lors d'un accrochage avec la colonne allemande qui, partie de Périgueux, s'avancait vers Excideuil ; le chef de section René Malaure (99 ans aujourd'hui), du groupe Armée secrète Roger, qui avait découvert le corps du jeune homme, lui avait fait rendre les honneurs militaires par le groupe de Savignac-les-Églises.

Puis un hommage a été rendu au groupe Francs-tireurs et partisans (FTP) qui a fait sauter le pont de Vetz à Coulaures afin de retarder l'avancée des Allemands vers Excideuil (1) et enfin à Jacques Hermant, officier, mort sur la route entre Saint-Martial-d'Albarède et Excideuil.

Annie Sedan, conseillère générale du canton d'Excideuil, Jean-Claude Pinault, conseiller général de Savignac-les-Églises, le lieutenant Nicolas Nenil, commandant le groupement de gendarmerie de Savignac et les

porte-drapeaux des associations d'anciens combattants ont assisté à la cérémonie de dépôt de gerbes devant les stèles rappelant ces trois événements dramatiques.

Pour finir, tous se sont rendus au cimetière de Saint-Martial-d'Albarède pour rendre hommage à Eta Wejermann-Prechner, réfugiée dans la région, arrêtée par les Allemands en avril 1944, puis assassinée dans un bois voisin et enterrée sans formalités dans un coin du cimetière. Et, après un long combat, la commune a pu lui offrir une tombe décente.

Cette cérémonie s'est terminée par le verre de l'amitié.



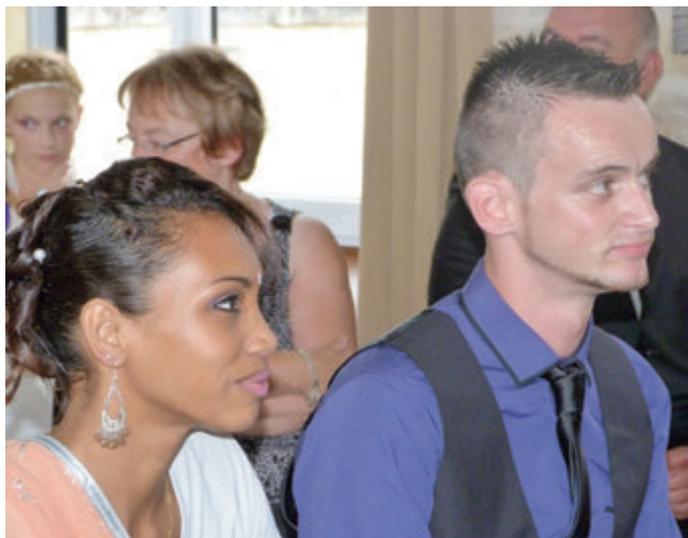
Démographie, naissances, mariages, décès, baptême, anniversaire, les nouveaux martialbariens

3 NAISSANCES

Toutes nos félicitations aux heureux parents des nouveaux nés :
- Bastien Jean RAVIDAT, né le 1er MARS à Périgueux, fils de M. et Mme RAVIDAT Loïc, domiciliés « Leyraudie ».
- Mélina Emy DUBREUIL, née le 23 JUIN à Périgueux, fille de Pascal DUBREUIL et de Aurélie CHAMINADE, domiciliés « Le Châtenet ».
- Victoria MADELOR DOUBLET, née le 27 AOUT à Périgueux, fille de Jordy DOUBLET et de Jeanne MADELOR, domiciliés « Vieille-vignes ».

2 MARIAGES

Tous nos meilleurs vœux de bonheur aux nouveaux mariés :
- Le 1^{er} MARS, Erik Henry RAYON et Marie-Line ESTEVE, domiciliés « Le Bourg ».
- Le 09 AOUT, Mickaël BONNAFOUS et Marie Antoinette Valène NÉGRIER, résidants « Le Bourg » 1 rue Pierre Laussinotte.



M. et Mme Mickaël BONNAFOUS

7 DECES

Toutes nos sincères condoléances aux familles attristées :
- Le 23 Janvier, Clara HERCENBERG épouse de Marc GAULIN, âgée de 88 ans, domiciliée « Le Bourg » 4 rue du Gué.
- Le 08 Février, Serge Gérard VOISIN, âgé de 69 ans, domicilié « Le Bourg » 8 rue de l'Eglise.
- Le 30 Juillet, Roland Denis AUZARD, âgé de 55 ans, domicilié « Le Châtenet » Saint Germain des Près.
- Le 17 Octobre, Gustave Emile ARDILLER, âgé de 92 ans, domicilié « Le Faureau ».
- Le 23 Octobre, Marcel Hubert THOMAS, âgé de 94 ans, domicilié « Le Javelot ».
- Le 17 Novembre, Geneviève GOMOLUCH épouse de Marcel DEBROUWER, âgée de 89 ans, domiciliée « La Rebière » 33 Avenue de la Résistance.
- Le 28 Novembre, Marcel RAFFLIN âgé de 85 ans, domicilié « Le Maine ».

BAPTEME RELIGIEUX

Le 23 Août, a eu lieu le baptême religieux de Camille PLICHON, fille de Jean-Philippe et Caroline PLICHON, résidants à « La Gondie ».

ANNIVERSAIRE DE MARIAGE

Le 16 AOUT à 9 h 30, notre église a ouvert ses portes à l'occasion de l'anniversaire de mariage de M. et Mme SOUAL Michel et Janine, résidants « La Reymondie ».
Toutes nos sincères félicitations.

LES NOUVEAUX ALBARÉDIENS

Bienvenue aux nouveaux arrivants :

- M. Romain ARNOULD et Amandine HERNANDEZ, et leurs enfants, aux Farges,
- M. et Mme Paul BERNARD, au Bourg,
- M. Philippe BETHUNE, au Châtenet,
- M. DALI Pierre, au Bourg,
- Mme Isabelle KLEIN et ses enfants, à la Gondie,
- M. Alain GABA, à la Reymondie
- Melle Jeanne MADELOR et M. Jordy DOUBLET, et leur fille, à la Rebière,
- M. Florent MAURY et Melle Alexia FARGES, au Bourg,
- M. et Mme Loïc ROUGIER, à Aiguemortes,
- Mme Valérie SERVAIS et son fils, à la Gondie,
- Mme Annie STERN, au Bourg,
- M. et Mme Serge TRESORIER, à la Rebière.

Informations municipales

LA MAIRIE

NOUVEAUX HORAIRES D'OUVERTURE
au 1^{er} JUILLET 2014

Lundi, Mardi et Jeudi 13h30 à 16h30

Mercredi 8h à 12h et 13h30 à 16h30

Vendredi 8h à 12h

Téléphone : 05.53.62.48.11

09.64.48.90.33

Fax : 05.53.62.17.45

Adresse email : mairie-st-martial-albarede@wanadoo.fr

Site internet : <http://www.saintmartialalbarede.com>

Marie-Rose DUPUY, Rédacteur, se tient à votre disposition pour vous aider ou vous conseiller dans vos démarches administratives.

N'hésitez pas à la contacter !



EN CAS D'URGENCE :

Michel DUPUY Maire Tél. : 05.53.62.42.05

Francis CIPIERRE 1^{er} Adjoint Tél. : 05.53.62.95.44

Michel LEYMARIE 2^{ème} Adjoint Tél. : 05.53.62.56.23

Françoise VOUTERS 3^{ème} Adjoint Tél. : 05.53.62.48.59

AGENCE POSTALE COMMUNALE

Madame **Virginie Pichardie**, notre nouvelle gérante de l'agence Postale Communale de Saint Martial d'Albarède, est à votre disposition.

NOUVEAUX HORAIRES D'OUVERTURE au 04 AOUT 2014
Du lundi au vendredi
de 13 h 30 à 16 h 30

Tél.: 05 53 62 41 85



- Timbres de collections, de naissances, de mariage (sur commande)
- Colissimo France et Etranger
- Recharges de téléphones portables SFR, ORANGE et BOUYGUES
- Chèques cadeaux.

Pendant la fermeture de l'agence, la boîte aux lettres est relevée du Lundi au Samedi avant 9h00.

En relation directe avec le bureau central d'Excideuil, Virginie peut vous prendre un rendez-vous rapide avec un conseiller financier ou un spécialiste en patrimoine.

Un espace de parking dédié aux handicapés est aménagé tout proche de l'agence pour en faciliter l'accès.

N'hésitez pas à venir lui rendre visite !

LA POSTE



Vous y retrouvez une grande partie des opérations financières de la poste :

- Livret A, CCP, versements et retrait (retrait jusqu'à 350€)

En plus des services traditionnels :

- Courrier, Recommandé, Timbres courants

BRIGADES DE GENDARMERIE Tél : 05.53.55.38.90

Nouveaux horaires d'ouverture des brigades de la COB de SAVIGNAC LES EGLISES

Jours	St MARTIAL D'ALBAREDE	SAVIGNAC LES EGLISES
Lundi	14h - 18h	8h - 12h 14h - 19h
Mardi		8h - 12h 14h - 19h
Mercredi	14h - 18h	8h - 12h 14h - 19h
Jeudi		8h - 12h 14h - 19h
Vendredi		8h - 12h 14h - 19h
Samedi	8h - 12h	8h - 12h 14h - 19h
Dimanche et jours fériés		9h - 12h 15h - 18h

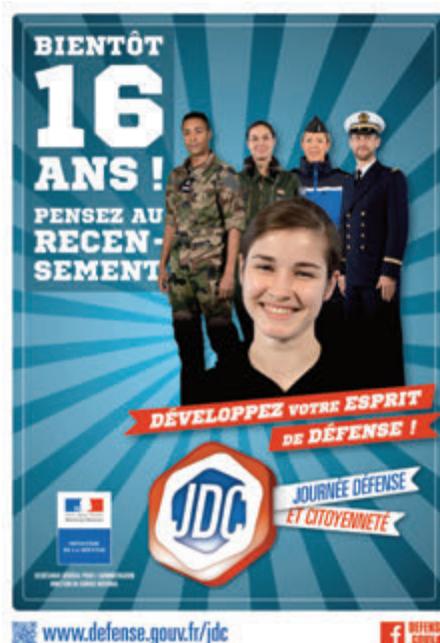
RECENSEMENT SERVICE NATIONAL

Depuis le 1^{er} janvier 1999, tous les jeunes français, garçons et filles doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile ou sur le site internet <http://www.mon-service-public.fr> en se créant un espace personnel.

Cette démarche doit s'effectuer le mois de votre seizième anniversaire et dans les trois mois suivants.

A l'issue de cette démarche, la mairie vous remettra une attestation de recensement que vous devez impérativement conserver dans l'attente de votre convocation à la Journée défense et citoyenneté (JDC).

Cette attestation vous sera réclamée, notamment, lors de l'inscription à la conduite accompagnée ou de tous examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique.



Pour toutes questions vous pouvez prendre contact avec le :

Centre du Service National
88, rue du Pont Saint Martial
87000 LIMOGES

Téléphone pour les administrés : pour les départements 23 et 24
05.55.12.69.92

pour les départements 19 et 87
05.55.12.69.72

Email :
csn-limoges.jdc.fct@intradef.gouv.fr

Ou consulter le site internet :
<http://www.defense.gouv.fr>
(rubrique JDC)

LOCATION DU FOYER MUNICIPAL

LOCATION SALLE :

Personnes privées de la commune	107 €uros
Personnes privées hors commune	229 €uros
Associations communales	61 €uros
Associations hors commune	77 €uros

VAISSELLES ET USTENSILES

DE CUISINE :

Pour chaque catégorie ci-dessus, en supplément : 31 €uros

Les pièces cassées, détériorées ou perdues seront tarifées au prix de remplacement.

Le matériel ne devra en aucun cas, être remplacé par du matériel semblable.

FRAIS D'ENERGIE :

Le coût de la consommation d'énergie entraînée par ces différentes utilisations est décompté, en supplément, par une participation forfaitaire de :

Forfait du 16/05 au 30/09	20 €uros
Forfait du 01/10 au 15/05	40 €uros

CAUTION :

Il est exigé de l'utilisateur, quel qu'il soit, au moment de la conclusion de la location, même gratuite, une caution de 305 €uros. Cette caution est restituée à l'usager, après vérification, par la Municipalité, du parfait état des lieux et du matériel.

Une ATTESTATION RESPONSABILITE CIVILE et le PAIEMENT DES DIFFERENTS SERVICES sont exigés au moment de la remise des clés.

Les associations communales bénéficient de deux locations gratuites par an, y compris la vaisselle, et hormis les frais d'énergie.

CIMETIERE

TARIFS CONCESSIONS ET REGLEMENT INTERIEUR

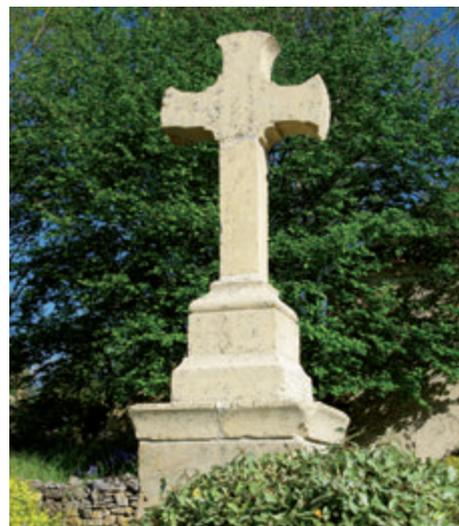
Par délibération en date du 07 novembre 2011, le Conseil Municipal a fixé les tarifs des concessions dans le cimetière communal et a adopté un règlement municipal sur la police du cimetière.

Les tarifs appliqués au m² depuis le 1^{er} JANVIER 2012 sont les suivants :
> Concessions perpétuelles 80 €
> Concessions trentenaires 30 €
Sur ces tarifs s'appliquent les droits d'enregistrement.

La construction d'un columbarium est prévue fin 2014 voire début 2015.

RAPPEL / TRAVAUX CIMETIERE

Pour tous travaux de caveau ou sur les tombes (entourage, bordures plaques,...), toute entreprise ou propriétaire de concession dans le cimetière communal doit faire une demande par écrit à la Mairie afin d'obtenir une autorisation écrite avant d'effectuer ceux-ci.



Prévention canicule : Comment se préparer et agir ?

- Maintenir sa maison à l'abri de la chaleur en fermant fenêtres et volets la journée et en ouvrant pendant la nuit.
- Eviter de sortir aux heures les plus chaudes, passer plusieurs heures dans un endroit frais et climatisé (magasin cinéma etc.).
- Utiliser ventilateur et brumisateur.
- Eviter les activités extérieures nécessitant des dépenses d'énergie trop importantes : sport, jardinage, bricolage.
- Mettre des vêtements amples, de couleurs claires, de préférence en coton.
- Boire beaucoup d'eau et ne pas consommer de boissons alcoolisées.
- Manger normalement : fruits, légumes, pain, soupes.
- En cas de malaise ou de coup de chaleur, appeler immédiatement les secours en composant le 15.
- Si vous êtes une personne âgée, mouiller votre peau plusieurs fois par jour et donner des nouvelles à votre entourage.

Pensez à vous inscrire sur le registre de la mairie.

Prévention et protection des personnes âgées et des personnes handicapées

Un registre d'identification est disponible à la mairie pour inscrire les personnes âgées de 65 ans et plus et les personnes adultes handicapées, vivant à leur domicile susceptibles d'être isolées ou vulnérables.
Ce registre permet d'identifier et donc de veiller à la bonne santé et à la sécurité de cette population vulnérable et de lui porter assistance lors du déclenchement d'un plan d'alerte ou d'urgence par le préfet en cas de risques exceptionnels (par exemple de canicule), en s'as-

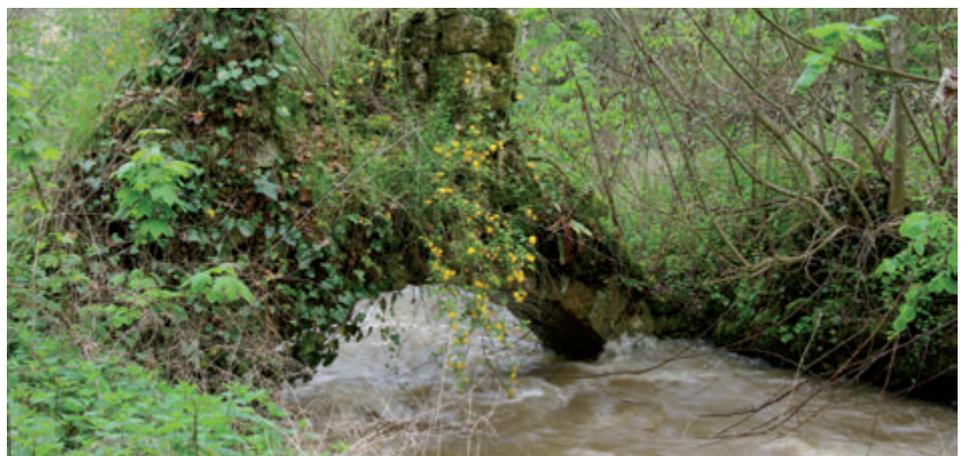
surant qu'elles ne manquent de rien et sont en bonne santé.

Les informations contenues dans ce registre sont confidentielles et non communicables aux tiers, hormis les personnes habilitées.

Si vous souhaitez bénéficier de ce service ou si vous connaissez une personne susceptible d'être inscrite dans ce registre : famille, voisin, ami(e), n'hésitez pas à contacter la Mairie Téléphone N° 05 53 62 48 11.

Obligation d'entretien des cours d'eau

Chaque propriétaire riverain d'un cours d'eau est tenu à son entretien :
Eliminer les débris et autres amoncellements végétaux, flottants ou non,
Couper et élaguer la végétation des rives.
Généralement, un simple entretien annuel suffit.
(art L215-14 code de l'environnement)



Prévention incendie

Afin de prévenir les risques d'incendie, les propriétaires ont obligation de débroussaillage et de respect des dispositions relatives au brûlage.
Les feux sont réglementés par arrêté préfectoral fixant jours et heures autorisés, distances minimales à respecter par rapport aux bois ou constructions (maison, abris, piscine etc...), consignes de sécurité et autres interdictions à prendre en compte.

Lire les articles «l'emploi du feu» et «le débroussaillage» dans le bulletin municipal de 2010. (Code forestier L131.12 /14 L134.6/7 - arrêté préfectoral 2013073-0007)

Prévention nuisances environnementales

Hors les risques d'incendie, la présence d'un terrain non débroussaillé ou encombré de branchages, de bois, de déchets de démolition, d'ordures, pouvant engendrer des invasions de rongeurs, reptiles, termites ou autres nuisibles, de mauvaises odeurs, etc... auxquelles le voisinage n'échappera pas, est interdit.

Attention, dans le cadre de la lutte contre la pollution de l'air, depuis novembre 2011 les feux de jardins destinés à brûler à l'air libre des **déchets verts** (tonte, herbes et branches issues de la taille de végétaux) sont interdits toute l'année de même que les plastiques et autres déchets ménagers. Quelques déroga-

tions très encadrées peuvent être accordées par les préfets notamment pour les déchets agricoles.
Brûler des déchets verts nuit à l'environnement et à la santé. Cela génère non seulement des nuisances olfactives mais est source d'émissions de substances toxiques (gaz et particules).
(Circulaire du 18 novembre 2011)

Les amendes engendrées par ces risques environnementaux sont **conséquentes...**

Alors méfiance, soyez vigilant et prenez vos précautions.

..... Mieux vivre ensemble à St Martial d'Albarède

Vivre ensemble, c'est savoir respecter les autres.

Mieux vivre ensemble, c'est :

- Agir en citoyens responsables
- Rechercher des solutions à l'amiable, dialoguer
- Faire preuve de bon sens, de tolérance, de respect et de courtoisie.

La liberté de chacun s'arrêtant là où commence celle des autres.

La qualité de notre cadre de vie est l'affaire de tous !

Pour vivre ensemble dans un village encore plus convivial, il nous faut respecter certaines règles de vie en commun, les droits de chacun.

Voici quelques propositions de mesures concrètes pour encourager les comportements citoyens et responsables et contribuer par des gestes simples du quotidien à rendre notre commune encore plus agréable à vivre.

1 NUISANCES SONORES

Les bruits que vous produisez (moteurs, aboiements, musique, cris, etc.) peuvent importuner les autres. Afin de leur éviter ce désagrément, respectez un horaire, ni trop matinal, ni trop tardif.

Quant aux pots d'échappements « modifiés » ils sont interdits quelle que soit l'heure !

2 PROPRETE/ENTRETIEN/RESPECT DES LIEUX PUBLICS

Les agents communaux entretiennent régulièrement les rues, trottoirs, chemins et espaces verts. Cependant, il revient à chacun d'entre nous de ne pas dégrader les lieux publics, voire de contribuer dans certains cas et chacun à sa mesure, à leur entretien.

Des gestes simples, de petits efforts, un peu de bon sens et de respect :

* Conserver et déposer dans les poubelles papiers, canettes, détritiques divers, lesquels s'ils sont laissés n'importe où détériorent le village et gâchent le plaisir d'y circuler.

* Balayer les feuilles de vos arbres tombées sur la chaussée.

* Afin d'éviter les traitements phytosanitaires, vous pouvez aussi enlever les mauvaises herbes en bordure de votre propriété.

3 DECHETS/ ORDURES MENAGERES

La collecte des ordures ménagères, collecte sélective et exploitation des déchetteries relèvent de la compétence du SMCTOM de Thiviers.

ATTENTION

~ Le nettoyage des déchets éparpillés sur le sol incombe à leur propriétaire :

Ne déposez pas vos déchets à côté des containers (même s'ils sont pleins) mais préférez les rapporter chez vous en attendant qu'ils aient été vidés par les agents du SMCTOM. Et si cela se reproduit avertir la Mairie ou mieux le SMCTOM.

~ Verres, papiers, cartons : des conteneurs sont à votre disposition mais ne les utilisez pas à d'autres fins !

~ Pour les végétaux trois possibilités : compostage au jardin, dépôt en déchetterie ou incinération en veillant bien à respecter la réglementation sur le brûlage.

~ Pour des raisons évidentes de protection de l'environnement et préservation de la sécurité, l'abandon de véhicules ou encombrants (matériel électrique, bois, branchages, déchets de démolition, de taille, d'élagage...) est strictement interdit tant sur le domaine privé que public.

4 FEUX ET ODEURS

ATTENTION

Pour des raisons de sécurité et surtout de santé, le brûlage des résidus de jardin est soumis à certaines restrictions voire interdiction (voir articles prévention incendie et nuisances environnementales).

Les déchets végétaux verts dont le brûlage à l'air libre est interdit par la circulaire du 11 novembre 2011, doivent être revalorisés par compostage individuel, broyage, paillage ou apportés en déchetterie.

D'autres matières (comme les sacs en plastique, résidus plastiques, caoutchouc, bois peint vernis ou traité, etc) ne peuvent pas être brûlées à l'air libre. Elles doivent impérativement être déposées en déchetterie. **C'EST MIEUX POUR LA PLANETE !**

Les odeurs désagréables sont particulièrement mal ressenties par ceux qui vivent à proximité. Soyez vigilants !

5 RESPECT DES USAGERS DE LA VOIE PUBLIQUE

ATTENTION

~ Stationnement gênant et/ou dangereux : sur les trottoirs, sur les passages piétons, sur les places réservées aux personnes à mobilité réduite, devant les portes de garage, portails, dans les rues étroites du village bloquant la circulation, dans un endroit gênant la visibilité des autres automobilistes...

~ Excès de vitesse :

Ne soyez pas dangereux pour la sécurité de tous, respectez le code de la route.

Où que ce soit, soyez vigilants, tolérants et respectueux envers les autres modes de déplacement.

Il en va de la sécurité de chacun.

6 ANIMAUX DOMESTIQUES

- Animaux errants : Pensez à vos amis à quatre pattes, ne les laissez pas divaguer seuls sans surveillance afin qu'ils ne fassent pas de dégâts chez vos voisins et n'engagent pas la sécurité publique et environnementale.

- Limiter les aboiements afin d'éviter de gêner les voisins.

- L'abandon est interdit. En cas de nécessité adressez-vous aux refuges spécialisés.

ATTENTION

La détention de chien de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie est soumise à autorisation.

7 VOISINAGE ET « DROITS ET DEVOIRS DE PROPRIETE »

Plantations des arbres et haies : source de conflits et d'insécurité !

Il est impératif de respecter la réglementation qui impose des distances et des hauteurs de plantation par rapport au voisinage et au domaine public.

L'élagage des haies et arbres débordant sur la voie publique (y compris les venelles) ou chez le voisin incombe au propriétaire.

Le débroussaillage est non seulement un devoir mais une obligation (voir bulletin 2010).

Ne laissez pas se développer des friches, entretenez les espaces extérieurs pour éviter la prolifération des plantes invasives, l'invasion de nuisibles ou la propagation du feu en cas d'incendie.

8 SAVOIR PROFITER DES « BONS COTES D'ETRE A COTE »

Voisinage et attitudes citoyennes :

Soyez attentif à vos voisins âgés, seuls.

Assurez une surveillance discrète des habitations voisines en cas d'absence.

N'hésitez pas, en cas d'indices suspects, à signaler une situation alarmante à la gendarmerie.

Informez spontanément la mairie d'éventuels dysfonctionnements (par exemple : éclairage public, chute d'arbre sur la chaussée).

Etre voisins solidaires, c'est un état d'esprit :

L'envie de se rassembler, de partager, de faire plaisir et de se faire plaisir :

Vous pouvez initier une fête des voisins ou y participer.

Vous pouvez en dehors de ce moment annuel de convivialité être des voisins solidaires et échanger de petits services.

Création d'une maison de santé pluridisciplinaire (m.s.p.) intercommunale à Excideuil

Le projet initié par notre Conseillère Générale Mme Annie SEDAN et repris par la Communauté de communes « Causses et rivières en Périgord » est maintenant bien avancé et devrait se concrétiser d'ici la fin 2016 !

La désertification médicale dans les campagnes n'est pas une vue de l'esprit ! Chacun d'entre nous a pu, au moins une fois, se trouver dans une situation complexe d'accès aux soins ou confronté à une situation d'urgence médicale impossible à prendre en charge par des services de proximité.

La création d'une Maison Médicale Pluridisciplinaire sur la commune d'Excideuil arrive en phase de réalisation grâce à l'aboutissement des travaux prévisionnels nécessaires mis en route avec énergie par la Communauté de communes. Elle va regrouper des praticiens de l'ensemble des spécialités médicales indispensables à la prise en charge des besoins de santé quotidiens de la population. : Médecins généralistes, dentistes, kinésithérapeutes, infirmier(e)s, podologue, orthophoniste. De plus, elle va mettre à la disposition de certains spécialistes régionaux des moyens de communication et d'échanges rapides et performants avec leurs confrères généralistes locaux. (Via la télémédecine)

Le choix a été fait d'aménager la partie ancienne de l'Hôpital local d'Excideuil, d'une part pour sa situation centrale, la qualité de ses bâtiments et les surfaces disponibles, mais aussi dans le souci de regrouper la maison médicale avec l'hôpital local, l'EHPAD (Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes) et le SSIAD (Service de Soins Infirmiers A Domicile).

Principes d'aménagements retenus :

- Concentrer les locaux spécifiques de la Maison de Santé Pluridisciplinaire sur le rez-de -chaussée et le premier étage.

- Privilégier l'implantation des bureaux des médecins généralistes au rez-de-chaussée.

- Minimiser les surfaces afin de rationaliser les coûts d'entretien à la charge des locataires.

- Le local DASRI (déchets à risques infectieux) sera mutualisé avec le local existant de l'hôpital local.

- Les kinésithérapeutes de la MSP utiliseront la salle actuelle conservée des kinés de l'hôpital local.

- L'ensemble de la MSP sera sécurisé par la mise en œuvre de portes avec digicodes aux différents accès (RDC et étage).

- L'ensemble du bâtiment sera câblé.

- Les locaux du SSIAD seront regroupés au dernier niveau dans l'aile de la chapelle. Ils pourront bénéficier d'un accès indépendant.

Répartition des surfaces :

Espaces communs (Accueil, secrétariats, réunions, sanitaires...)

..... 181.00 m²

Espaces spécialisés (Dont 3 cabinets généralistes, dentiste...) . . 419.00 m²

SSIAD 113.00 m²

2 studios de gardes (pour les internes ou les stagiaires) ont été prévus

..... 50.00 m²

Aménagements et travaux

nécessaires d'accès envisagés :

Place du Docteur Achille Moulinier, là où se fera l'entrée de la MSP, il est prévu de décaler les stationnements existants et de réaliser un marquage au sol du cheminement piéton. Avenue Eugène Leroy, les trottoirs et les bordures seront refaits en totalité. Une rampe d'accès handicapé sera créée au niveau de la place des promenades.

Ce très beau projet attendu par l'ensemble des habitants de la Communauté de Communes doit encore être validé sur le plan financier. Le budget prévisionnel est proche des 1 200 000 €.

Si la somme peut sembler importante, elle est totalement justifiée par l'ambition du projet et la qualité des travaux engagés. De plus, le choix de réhabiliter les anciens locaux de l'hôpital évite l'achat d'un terrain et la construction de bâtiments neufs, solution qui aurait été plus onéreuse et pas nécessairement mieux adaptée aux besoins définis. Enfin, la création de la MSP a également pour objectif d'attirer de nouveaux professionnels de santé, en mettant à leur disposition des locaux, des services et des moyens mutualisés. Il y a fort à parier que ce sera certainement le cas, notamment pour les médecins généralistes, en première ligne pour assurer une médecine de proximité de qualité. C'est en effet cette notion de proximité qui risque de faire défaut dans les années à venir si de tels projets ne sont pas mis en œuvre, avec pour conséquence première le départ des populations vers des agglomérations plus importantes donc mieux loties et mieux équipées... Et une mort à petit feu des communes rurales... Ce que personne ne souhaite fort heureusement !

Qu'est-ce que le SSIAD ?

Le Service de Soins Infirmiers à Domicile est un service médico-social qui intervient sur prescription médicale auprès des personnes âgées de 60 ans et plus afin de leur permettre de rester à domicile. Il permet de prendre en charge la dépendance et de retarder ou de prévenir l'hospitalisation ou un placement. Composé d'un cadre infirmier et d'aides-soignantes, ce service assure les soins infirmiers et l'hygiène générale, les concours nécessaires à l'accomplissement des actes essentiels de la vie, ainsi qu'éventuellement d'autres soins relevant d'auxiliaires médicaux.

Nos aînés ruraux

Tous les jeudi après-midi, de 14H à 17H30, de début Septembre à fin Juin, les aînés ruraux de Saint-Martial se réunissent dans la salle des associations pour pratiquer leurs activités ludiques favorites. Cette très belle salle spacieuse, confortable et bien ensoleillée, permet l'accueil d'une trentaine de personnes.

Les activités pratiquées sont la belote et le scrabble auxquels s'ajoutent au fil des ans des nouveautés, tel le boston, le tarot, le rami, et même le rummikub (rami des chiffres).

Les participants, à l'origine de St Martial, ont vite été rejoints par de nombreuses personnes venant des villages situés aux alentours. Grâce aux nombreux travaux de parking effectués pour l'environnement de la mairie, toutes les voitures peuvent aisément se garer. Une grande richesse d'échange s'est ainsi créée par la réunion de personnes issues de milieux et de régions très différents. Une excellente façon de s'intégrer pour les uns et de comprendre la vie de chacun.

Les activités de jeux commencent donc vers 14 h 15, une fois toutes les équipes composées.

Vers 16 h, un petit goûter est servi avec des boissons froides ou chaudes,

à tous les participants, qui peuvent ainsi reprendre quelques forces ...

Vers 17 h 30 les jeux se terminent dans la convivialité, avec le petit regret de partir déjà, mais on se revoit jeudi prochain...



À tous, les aînés ruraux vous souhaitent de bonnes fêtes et une bonne année 2015.



Repas des anciens 2013

Le 15 Décembre dès 11h30, il y avait foule devant le restaurant Franca à Cherveix Cubas !

Comme chaque fin d'année, la mairie invitait nos anciens à déjeuner, et, pour être certains de pouvoir festoyer entre amis ou en famille à la même table, chacun voulait pouvoir choisir sa place dès l'ouverture ! C'est dire le succès de cet évènement annuel ! Et comme de coutume, la salle était pleine à Midi. 81 Albarédiens et Albarédiennes de plus de 60 ans avaient répondu présents à l'invita-

tation de l'équipe municipale. Avant d'attaquer le superbe menu de fêtes concocté pour l'occasion, Michel DUPUY a levé son verre et prononcé avec émotion un petit discours où la solidarité tenait une place essentielle. Il a également mis l'accent, face aux difficultés économiques du pays, sur la nécessité d'affronter avec rigueur la gestion de notre commune, tout en soulignant l'importance et la valeur ajoutée des projets à venir. Il a été chaleureusement applaudi. La fête s'est ensuite déroulée dans la bonne

humeur et les convives ont félicité leurs hôtes pour cet excellent moment partagé !



Noël des enfants 2013

Les intempéries du 02 Août 2013 ont perturbé l'utilisation de la salle des fêtes, le Noël des enfants a été délocalisé à Saint Germain des Près, le Dimanche 08 Décembre 2013.

Nous remercions vivement Monsieur le Maire de Saint Germain des Près

pour la mise à disposition gracieuse des locaux.

Enfants et parents se sont retrouvés pour accueillir le PERE NOEL, chargé de cadeaux pour tous les enfants jusqu'à 11 ans.

La journée s'est déroulée avec un spectacle de magie, fascinant les petits comme les grands.

Après la distribution, un goûter a été servi aux enfants et le verre de l'amitié aux parents.

Cet après-midi festif s'est déroulé sous le regard émerveillé des enfants à l'ouverture des cadeaux.



Repas de quartiers *Le Lavoir / Vieillevignes / Le Châtenet / Las Gertas – Le Combillou /*

Saison estivale 2014 au Lavoir : un mois d'août bien arrosé

Malgré un temps calamiteux, des pluies fréquentes, des soirées fraîches, les habitants du Lavoir ne se sont pas laissés gagner par la morosité. Certes les parties de pétanque chez Maurice ont été réduites à la portion congrue et la pratique des activités saisonnières limitée par les intempéries ; néanmoins, bien décidés à ne pas se laisser abattre, tous ont su multiplier les occasions pour se retrouver soit au restaurant, soit autour d'un apéritif, d'un buffet dinatoire, d'un déjeuner ou d'un dîner.



Tous les prétextes ont été exploités et les estomacs malmenés commençaient en fin de mois à demander grâce ; en résumé, ce fut vraiment un mois d'août bien arrosé !

A l'année prochaine !



Repas des voisins à Vieillevignes



Le dimanche 20 juillet, à l'initiative des pompiers du quartier, les voisins de « Vieillevignes » se sont réunis pour partager un bon repas. Pour cette troisième édition, avec des tem-

pératures estivales, tous les participants ont passé un moment agréable dans une ambiance festive et chaleureuse. Vivement l'année prochaine !

Fête des voisins au Châtenet le 10 Août 2014

Tout avait été organisé de longue date pour que cet événement soit une réussite ! Les invitations avaient transité via les boîtes aux lettres et le bouche à oreille. Chacun devait apporter un plat ou un dessert de sa fabrication. Tables, chaises, parasols, couverts et autres accessoires avaient été regroupés en nombre suffisant. Les organisateurs avaient mis les boissons au frais et commandé le pain. Ce Dimanche 10 Août n'attendait plus que le soleil pour illuminer cette première « fête des voisins » réunissant tous les habitants du Châtenet. Comme chaque jour depuis que le monde est monde, l'astre tant attendu s'est levé et a brillé. Mais il n'était pas seul ! Un gros troupeau de

nuages l'accompagnait. C'est donc chez Anne et Dominique, une fois place faite, que la vingtaine d'invités s'est retrouvée. Tout le monde connaissait tout le monde, du moins de vue, pour s'être croisés bien souvent ! Il n'a pas fallu longtemps pour en faire des amis de longue date, se tapant sur l'épaule et échangeant des souvenirs communs et nombre d'anecdotes. Quand l'heure de se quitter a fini par arriver, pain, salades, quiches et gâteaux rescapés du midi ont été bien vite partagés et distribués.

Cette bien belle journée s'est achevée par la promesse de se retrouver, au grand complet, l'année prochaine chez les voisins d'en face !

Notre pays traverse une période difficile et chaque jour voit arriver son lot de mauvaises nouvelles...

A tel point qu'il peut être compliqué, sans une bonne dose de méthode Coué, de ne pas se laisser envahir par le marasme ambiant. Il ne faut donc pas hésiter à multiplier les occasions de vivre et partager de bons moments. Ces quelques heures passées ensemble ont effacé la grisaille du ciel et mis du baume au cœur à tous ! D'autant plus que, suite à ces échanges, la solidarité a pu s'exprimer pour aider les uns ou les autres à régler de petits problèmes personnels ou organiser des activités à venir !

Repas des voisins Las Gertas / Le Combillou

Cette année encore les habitants de « Las Gertas » et du « Combillou » se sont retrouvés le Dimanche 21 Septembre 2014 pour partager une journée entre voisins où convivialité

et bonne humeur ont permis à chacun de passer une excellente journée. Nous remercions le Club de Pétanque d'avoir mis à notre disposition leur salle de convivialité.



Club de pétanque « Les Albarians » Saison 2014

40 licenciés UFOLEP

Activités du club :

- * 9 Concours :
- * 7 Doublettes
- * 1 Triplette (13 Avril)
- * 8 Heures de Pétanque des Albarians (Jeudi 29 Mai)
- * 1 Concours vacanciers (Mardi 19 Aout)

- 1 Critérium Départemental (Triplettes vétérans et Mixte) 1^{er} Juin.

Cette saison, le club a organisé :

- Une doublette semi-nocturne, avec 14 équipes, accompagné d'un petit

en-cas très convivial, d'une cinquantaine de personnes.

- Quatre doublettes, avec 56 équipes de moyenne avec toujours un temps superbe.

- Une triplette le 13 Avril avec 42 équipes (126 Joueurs) Les 8h des Albarians le jeudi 29 Mai (Ascension) 52 équipes dont une vingtaine d'équipes venues de Corrèze et de Haute Vienne, une journée très chaude mais très amicale.

- Un concours vacancier le Mardi 19 Août, qui s'est déroulé sous une belle journée, avec 46 tête à tête le matin, 76 doublettes l'après midi, avec un repas convivial servi à midi.

- Trois équipes ont participé au critérium départemental UFOLEP à Périgueux le 18 Mai, deux triplettes masculines et une doublette féminine.

A cette occasion, une équipe masculine, composée de MM. PICAUD Yvon et Jean-Pierre et de M. ROBERT Jean-Claude a été qualifiée pour participer au championnat National UFOLEP, qui cette année avait lieu les 5 et 6 Juillet, à Limoges.

Bravo à ces trois équipes qui ont terminé en quart de final au championnat national.

Les Albarians vous souhaitent, sportivement, une bonne et heureuse année.



Association Agréée de Pêche et Protection du Milieu Aquatique
« Les amis et riverains de la Loue et de l'Isle »

L'Association de pêche locale exerce ses différentes activités sur une partie des cours de la Loue et de l'Isle.

A ce titre, avec la participation des bénévoles, elle procède à des alevinages ainsi qu'à des opérations de nettoyage des berges et d'entretien des rivières avec enrochements pour améliorer le cours des eaux.

Ainsi, en concertation avec la municipalité, l'Association est actuellement en discussion avec la Fédération Départementale de Pêche pour réaliser un tel enrochement au niveau du pont dans le bourg avec pour finalité lutter contre l'envasement et protéger les piliers de l'ouvrage.

Quant aux manifestations halieutiques qu'elle organise, elles ont été nombreuses avec le championnat de France de pêche au toc à Excideuil, la compétition départementale de « l'Open » de la Dordogne sans oublier la traditionnelle fête de la pêche en juin au moulin de La Baysse avec concours adultes et enfants et animations pour les jeunes.

Sur le plan pédagogique, l'Association de Pêche s'est également investie en portant un projet de création

d'une section pêche et découverte du milieu aquatique au collège d'Excideuil.

Grâce à la compréhension de toutes les parties concernées (Proviseur, Enseignants, Association de pêche, Elus, Fédération Départementale) il a pu aboutir et fonctionne depuis la rentrée scolaire.

Cette section qui comporte 20 inscrits de 6^{ème} et 5^{ème} dont 4 jeunes filles est la seule du département.

Les collégiens sont répartis en deux groupes en alternance chaque semaine :

- L'un, pratique, concerne les différentes techniques de pêche (toc, lancer, mouche...) avec visites d'installations piscicoles. Il est assuré par un animateur diplômé de la Fédération 24 et de deux pêcheurs bénévoles. De septembre à la mi-mars, il se fait à l'étang Laroche mis gracieusement à la disposition des collégiens puis sur les bords de la Loue avec parcours réservé au moulin de La Baysse ; le matériel étant fourni par la Fédération et l'Association de Pêche.

- L'autre, théorique, est dispensé par des enseignants du collège avec pour

contenu notamment la répartition et la reproduction des poissons, les thèmes de l'eau, la protection de l'environnement, le développement durable, les cursus possibles ...

Enfin, à l'attention des amateurs (jeunes et adultes) de la pêche à la mouche, signalons

qu'un atelier de montage de mouches est animé par des passionnés chaque semaine à compter du 03 octobre 2014.

Renseignements :
Bernard Maligne 06 14 75 53 35



Ernest Gay (1847-1939)

*Vice-doyen des chasseurs de France, homme public et...
spécialiste des guerres de 1870 et 1914-1918.*

Le journal *L'Œil de Paris* pénètre partout relate en 1932 la réunion de chasse des trois plus anciens chasseurs de France. Un chasseur de Saint-Martial-d'Albarède est présent !

Sait-on qui est le doyen des chasseurs français ?

C'est le célèbre pianiste Francis Planté qui vient d'entrer dans sa quatre-vingt-quinzième année et qui a pris cette année son 77^e permis.

« Et j'espère que ce ne sera pas le dernier » dit le Maître aux amis venus le voir ces jours dans sa maison de Saint-Avit à Mont de Marsan.

Il y a avait là autour du doyen M. Théophile Garnier, percepteur honoraire à Vic-sur-Cère, qui est précisément vice-doyen puisque, âgé de quatre-vingt-dix ans, il en est à son soixante-seizième permis, et M. Ernest Gay de Saint-Martial-d'Albarède, qui n'a eu encore que soixante treize permis. Il est vrai qu'il atteint à peine ses quatre-vingt-cinq ans. Il a chassé en Bohême, dans les propriétés du prince Schwarzenberg (au côté de l'archiduc Ferdinand, assassiné à Sarajevo), dans toute l'Europe, en Algérie, et bien entendu, en France.

A eux trois ils représentent près de 270 ans. Le soir, avec un impressionnant tableau de chasse, on revint à la propriété de Francis Planté. A peine arrivé celui-ci s'assit au piano et entama un air de bourrée, sur lequel ses deux compagnons se mirent aussitôt à danser.

On aurait dit une scène de Burgraves.

Francis Planté (1839-1934), surnommé « le dieu du piano » (Il fut l'un des tout premiers musiciens à avoir été enregistré) est décédé deux ans après cette réunion, peu avant Noël 1934, dans sa propriété des Landes. Ernest Gay, depuis longtemps doyen des chasseurs de Dordogne, devait alors accéder au vice-doyennat ou même au doyennat

Mais qui est Ernest Gay ? Né à Excideuil en 1847, de Georges Paul Gay, négociant, et de Madeleine

Agathe Laussinotte, il est d'abord marqué par son engagement dans la guerre de 1870. Nommé lieutenant au 3^e bataillon du 22^e régiment de Marche des Mobiles de la Dordogne, il fait face à l'ennemi, sous les ordres du commandant Marty, dans la campagne 1870-1871 sur la Loire et au Mans. Il évoquera cette expérience dans deux livres : *Le Commandant Marty* (publié en 1879) et *La Guerre en province : campagnes de la Loire et du Mans, 1870-1871* (publié en 1908).

Démobilisé, il fait une carrière de publiciste militaire à Paris. Homme de lettre, il publie de nombreux romans et nouvelles. Il mène également une carrière politique. Conseiller municipal de Paris puis conseiller Général de la Seine, il est vice-président de la Commission des Fortifications et sera membre de la Commission supérieure de l'Exposition 1900. Il effectue de nombreux voyages en Europe et en Afrique du Nord. Il s'intéresse notamment au développement de l'Algérie.

Il n'oublie pas ses racines périgourdines et vient chasser avec son cousin Ernest Pouquet (décédé en 1909) à Liaou.

Ernest Gay représente la ville de Paris lors de l'inauguration à Périgueux le 10 septembre 1909 d'un monument aux Mobiles de la Dordogne.

Son âge ne lui permet pas de porter l'uniforme pendant la guerre 1914-1918. Il écrit néanmoins des articles sur les questions militaires. Après guerre (1920), il publie *Paris héroïque. La Grande Guerre* avec en préface le discours prononcé par Raymond Poincaré, le 19 octobre 1919, à la remise de la Croix de Guerre à la ville de Paris.

Chevalier de la Légion d'Honneur, Ernest Gay se retire probablement à Liaou où il peut toujours exercer sa grande passion de la chasse. Nonagénaire, il disparaît en 1939, alors que s'engage une nouvelle guerre mondiale.

Un livre de Francis Boddart sur les Chantiers de Jeunesse en Dordogne

Partant de ses recherches sur l'implantation d'un groupe des Chantiers de Jeunesse à Veyrieras en 1943, Francis BODDART a entrepris une histoire détaillée des Chantiers de Jeunesse en Dordogne. Les Chantiers de Jeunesse, créés en 1940 pour remplacer le service militaire interdit après l'armistice, sont devenus une « Institution emblématique » du régime de Vichy. Ils ont impliqué environ 11.000 jeunes Périgourdins nés pour la plupart entre 1920 et 1924. Avoir 20 ans dans les années 1940-1944, c'était presque automatiquement devoir rejoindre les Chantiers. Francis BODDART va ainsi suivre l'itinéraire de quelques jeunes de Saint-Martial-d'Albarède, mais aussi de nombreux autres Périgourdins. L'index comprend quelque 700 noms !

Plus généralement, l'ouvrage éclaire d'abord la situation de ces jeunes incorporés dans différents groupements, notamment dans les Pyrénées (Saint-Pé-de-Bigorre, Foix, Arudy...) ou en Auvergne (Pontgibaud, Messeix ...). En 1943, deux groupements pyrénéens se replient en Dordogne dans la région d'Excideuil-Thiviers et dans le Nontronnais. Autour d'Excideuil, nous trouverons des campements à Veyrieras (Saint-Martial-d'Albarède), au château de Saint-Pierre (Saint-Germain des prés), au moulin du Bouc (Saint-Médard-d'Excideuil), au château de Laxion (Cognac-sur-l'Isle), au château de Chardeuil ou encore au manoir d'Ygonie (Saint-Sulpice-d'Excideuil).

Les jeunes des Chantiers chantent beaucoup. Certains se souviennent de la Fleur au Chapeau.

*Une fleur au chapeau,
A la bouche une chanson,
Un cœur joyeux et sincère,
Et c'est tout ce qu'il faut
A nous autres bons garçons
Pour aller au bout de la terre.*

Le groupement qui s'est installé dans la région d'Excideuil a ensuite été orienté pour répondre aux besoins de la Production industrielle, vers la poudrière de Bergerac.

Ce livre, sans complaisance ni malveillance, en s'appuyant sur de nombreux témoignages, vise à mieux comprendre cette période confuse qu'a vécue toute une génération. Ce livre intéressera tous ceux dont un membre de la famille est passé par les Chantiers ou encore ceux qui s'intéressent à cette période de l'histoire.

Francis A. BODDART

**LES CHANTIERS DE LA JEUNESSE
ET LA DORDOGNE (1940-1944).**

**De la Révolution nationale à la Production industrielle.
L'ouvrage peut être commandé à IFIE Editions Périgord
78, rue Victor-Hugo 24000 PERIGUEUX
vbariller@ifiemedia.fr - 05 35 54 62 94**



De lourdes épreuves.

Lors de la campagne de 1915, le haut commandement allemand adopte une attitude défensive sur son front ouest pour permettre une grande offensive contre la Russie. Dans cette guerre de positions, les troupes françaises sont engagées par le général Joffre dans de multiples actions locales, sanglantes et malheureusement vaines. Par deux fois, elles obtiennent des percées, en mai en Artois et surtout, fin septembre, en Champagne. Mais les brèches ne seront pas élargies. Cinq soldats originaires de Saint-Martial sont morts pour la France lors de combats entre février et novembre 1915. Ils avaient tous entre 20 et 25 ans.

François POUYADOU (1898, 1915), soldat au 7^e régiment d'infanterie. Né le 8 octobre 1888 à Saint-Martial, il est le fils de François Pouyadou et de Catherine Réjou, cultivateurs à Combemarie. Orphelin de mère dès l'âge de 9 ans, il se marie peu avant la mobilisation générale avec Elise Vigier. François Pouyadou rejoint à Cahors son régiment (65^e brigade, 33^e division d'infanterie, 17^e corps d'armée). Surnommé « le régiment de Champagne », le 7^e RI l'un des « Six Grands Vieux » (régiments qui constituaient traditionnellement l'armée française). Il avait pour chant de marche *Auprès de ma blonde*.

Le jeune soldat Pouyadou est engagé dans la Bataille de la Marne (5 au 13 septembre) et dans la Première bataille de Champagne, notamment dans les tranchées Brunelles (23 décembre). A partir de janvier 1915, son régiment est engagé dans les combats en Champagne, dans le secteur de Perthes-les-Hurlus. Il y est tué le 7 février 1915 avant la grande offensive. Son acte de décès a seulement été transcrit en 1918 sur le registre d'état-civil de Saint-Martial.

Emile NICAISE (1894-1915), soldat de 2^e classe au 97^e régiment d'infanterie. Il est né en 1894 à Excideuil, de Jean Nicaise et Marie Rouchut, qui vont résider à Saint-Martial-d'Albarède. Emile Nicaise était domicilié à Cou-

laures au moment de son départ pour la guerre. Il est incorporé au 97^e RI qui était un régiment majoritairement de Savoyards. En 1914 ses casernements se tenaient à Chambéry, Modane, Moûtiers et Bourg-Saint-Maurice. Le jeune Emile va rejoindre la 5^e compagnie menée par le lieutenant Fréaux. Suite à un échange de secteur, le 97^e RI était arrivé début mars 1915 dans le secteur du Mont-Saint-Eloi au nord d'Arras. La première tâche des soldats fut de mettre en état de défense les tranchées (réfections des parapets, confection de banquettes de tir...). Le cantonnement est alors à Ecoivres, entre Frévent et Saint-Pol-sur-Ternoise. Le commandement veut déclencher dans cette région une attaque pour enfoncer la muraille allemande. Cette percée permettrait aux réserves de se lancer ensuite pour tomber sur les arrières de l'ennemi. Suivant le journal du régiment, Emile Nicaise est tombé aux tranchées du Mont-Saint-Eloi le 10 avril 1915 (le 14 avril suivant son acte de décès). Des opérations d'envergure devant Souchez, située entre les collines de Lorette et de Vimy, interviendront un mois plus tard du 9 au 13 mai.

Jean Alfred PICAUD (1892-1915), soldat de 2^e classe du 100^e régiment d'Infanterie.

Né le 20 juin 1892, de Jean Picaud et de Marie Pabot appartient à une vieille famille de Saint-Martial-d'Albarède. A la fin du rigoureux hiver 1914-1915, Jean Alfred est positionné dans le secteur du Bois d'Ailly, un bois situé à l'est de Saint-Mihiel (Meuse). Dès septembre 1914, la prise du Bois d'Ailly a constitué un des objectifs principaux des attaques françaises au sud de Verdun. Ainsi, une farouche guerre de tranchées et de mines souterraines va s'y livrer. Les deux adversaires se disputent, aux prix de lourdes pertes, des objectifs limités avec une alternance de revers et d'échecs

Une attaque allemande y est déclenchée le 5 mai 1915 dont les conséquences vont s'avérer désastreuses pour les Français. C'est « l'enfer du

bois d'Ailly », selon l'expression même des troupes ennemies. Jean-Alfred Picaud est tué sur le champ de bataille suivant le témoignage de deux de ses camarades de la 12^e compagnie (3^e bataillon). L'officier militaire d'état-civil consignera n'avoir pas été prévenu en temps utile pour s'assurer de la réalité du décès.

L'écrivain Paul Cazin (1881-1963), présent au Bois d'Ailly à la même époque évoque, dans *L'Humaniste à la Guerre* la terrible réalité des tranchées.

... Je descendis aux abris de seconde ligne, accompagné d'un blessé et d'un tambour. Les gens s'écartaient devant nous. Plusieurs nous donnèrent à boire. Je vis quelques-uns des nôtres, en passant, que les fossoyeurs venaient chercher. Je n'avais plus la force de les plaindre. Mais devant celui que j'enjambai, avant de quitter le dernier boyau, je sentis s'allumer en moi une flamme de malédiction.

Le projectile était entré dans cette tête et y avait travaillé jusqu'à la grossir du double; puis les éclats étaient sortis, emportant les deux yeux, et laissant sur les joues gonflées des crevasses déchiquetées en étoiles. Je m'agenouillai pour lui arracher un lambeau de capote et le couvrir. Mais je pensai qu'il valait mieux que le soleil vît cela, et j'aurais voulu avoir des bras assez forts pour le soulever jusqu'au ciel, et le montrer à l'univers.

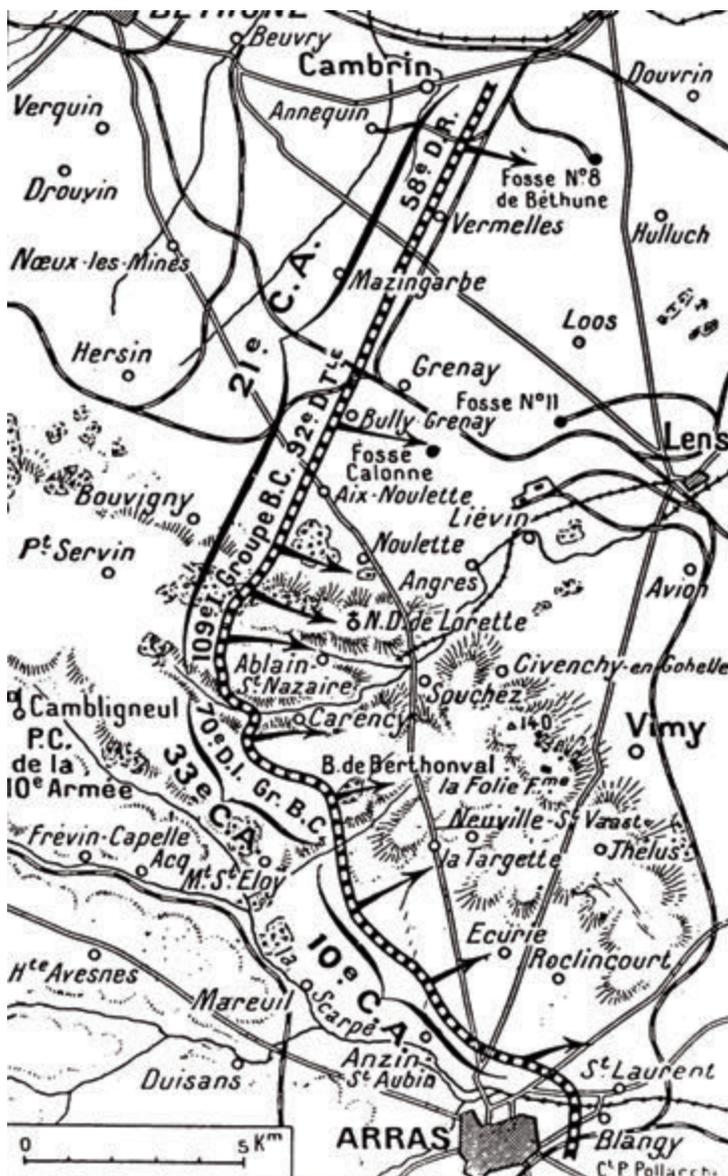
Jean BUGEAUD (1892-1915), soldat au 21^e Bataillon de Chasseurs à pied. Bien que né à Saint-Germain-des-Prés, en 1892, Jean Bugeaud appartient à Saint-Martial-d'Albarède par ses attaches familiales. Il est fils de Louis Bugeaud et d'Anne Maloubier.

En mai 1915, Jean Bugeaud se trouve en Artois. Une vaste offensive destinée à crever le front de l'ennemi a été décidée : c'est la stratégie de « la percée à tout prix ». Quelques jours avant l'assaut, Le Chef de Bataillon Rauch, commandant le 21^e Bataillon de Chasseurs à Pied est promu au grade de Lieutenant-Colonel. Le 8 mai à 19h00, le bataillon quitte Barlin et va relever le 21^e Régiment d'Infanterie dans les tranchées de Lorette. Le 9 mai, l'attaque est annoncée. Le Bataillon a la délicate mission d'enlever la crête de Lorette. Véritable dédale de tranchées et de boyaux

avec un inextricable réseau de fil de fer. Pendant trois heures, l'artillerie va bombarder les positions allemandes. A 10h00, l'attaque d'infanterie baïonnette au canon se déclenche. Il apparaît vite que les défenses accessoires ont résisté à la canonnade. Les chasseurs doivent ralentir leur marche et les allemands en profitent pour les tirer à bout portant avec des mitrailleuses. Les pertes du bataillon sont très importantes : 102 tués (3 officiers - 10 sous-officiers - 89 hommes de troupe), 317 blessés (6 officiers - 22 sous-officiers - 289 hommes de troupe), 37 disparus (1 officier - 1 sous-officier - 35 hommes de troupe). Jean Bugeaud, mort au Bois de Bouvigny, fait partie des victimes de cette terrible journée du 9 mai 1915.

Louis NICAISE (1890-1915), soldat de 2^e classe au 78^e régiment d'infanterie.

Louis, bien que né à 10.000 kilomètres de Saint-Martial-d'Albarède, est le frère cadet d'Emile. La famille Nicaise s'était rendue quelques temps en Amérique du Sud, en Argentine, où était né Louis le 10 septembre 1890, à Maipu dans la province de Mendoza. Rappelons que la crise du phylloxera avait favorisé une émigration outremer. Les Nicaise sont néanmoins de retour moins de 10 ans après, puisque un de leurs enfants, Eugène, est né à Montplaisir (Saint-Martial-d'Albarède) en janvier 1898. Le 78^e régiment d'infanterie qu'avait intégré Louis Nicaise faisait parti du 12^e Corps d'Armée, de la 23^e Division d'Infanterie et de la 45^e Brigade d'Infanterie. De retour de Lorraine, le 78^e RI est envoyé en Artois d'août 1915 à mars 1916 dans un secteur appelé le labyrinthe. Le «labyrinthe» était un



La bataille d'Artois en 1915. Jean Bugeaud et les frères Nicaise y sont morts pour la France.

système de tranchées et de fortifications allemandes au nord d'Arras. Il y a des abris-cavernes bétonnés, des blockhaus pour mitrailleuses, des réseaux de fil de fer dissimulés. C'est une véritable forteresse. Il n'y a d'ailleurs plus de végétation et partout on rencontre des cadavres suite aux combats antérieurs. Vient l'offensive de septembre 1915. Ce sera un combat continu dans les boyaux pour conquérir du terrain mètre par mètre. L'hiver arrive avec la pluie. Les tranchées et les boyaux sont vite envahis par la boue. Il faut sans cesse lutter pour ne pas être submergé. Le 30 octobre et le 14 novembre des tranchées entières sautent,

ensevelissant leurs défenseurs. Louis NICAISE est probablement blessé le 14 novembre lors d'une attaque allemande relatée dans le journal de son régiment.

Le 14 novembre, après une nuit relativement calme, l'ennemi a dirigé ce matin à 6h une attaque violente sur notre front entre 65 et 125. Le signal de cette attaque paraît avoir été donné par le lancement de deux torpilles.

Le bombardement accompagnant cette attaque fut extrêmement violent sur tout le secteur, avec une forte proportion d'obus de gros calibre qui ont détruit nos tranchées et surtout nos boyaux de communication en des points nombreux.

L'ennemi réussit à prendre pied dans nos sapes et tranchées les plus avancées entre 65 et 127, mais à 11h30 il fut chassé par une contre-attaque énergique de la tranchée 65-64 et du Chemin du Moulin d'où il se retira avec une rapidité telle qu'il abandonna ses blessés.

A 15h, l'ennemi tenait encore 127 (qu'il débordait légèrement vers l'ouest) 128, 139.

Le bataillon de droite, renforcé par une compagnie du bataillon de soutien se prépare à exécuter une contre-attaque sur ces tranchées à découvert, car les boyaux sont à peu près inexistantes.

L'ennemi a subi des pertes très élevées; nous en avons eu également de sérieuses: 2 officiers tués: Sous-lieutenants Ypas et Lionnet. 2 officiers blessés: sous-lieutenants Lasserre et Leblanc. Pertes: officiers 2 tués, 2 blessés. Troupe : 28 tués, 54 blessés.

Louis NICAISE succombe le 15 novembre, par suite de blessure, à Avesnes, lieu probable de son évacuation. Cela à un vol d'oiseau de l'endroit où, 7 mois auparavant, son frère était tombé devant l'ennemi.

Francis A. BODDART

Alain Gaba

Un nouveau à Saint Martial! Alain GABA habite La Reymondie depuis le mois de mai de cette année. Instituteur rural, il a ensuite assumé de nombreuses responsabilités dans des mouvements d'éducation : pédagogie Freinet, Céméa (Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active), Ligue de l'Enseignement, Unesco...Chansonnier, puis écrivain; Alain a parcouru une grande partie du monde. À 74 ans, il a choisi le Périgord qu'il aime beaucoup pour poursuivre son chemin de vie en écrivant. Son dernier livre :

UNE VIEILLESSE DIGNE ET SOLIDAIRE

est actuellement en souscription pour être publié en mars 2015 par un éditeur d'Aquitaine « Libre Label ».

Ce livre invite à faire un pas de côté et à sortir des images toutes faites sur la vieillesse. En proposant de multiples initiatives solidaires, il lutte pour la dignité des anciens.

Pour souscrire, aller sur le site : www.vieillesse-solidaire.com



A savoir

Aide à l'acquisition d'équipement Internet Haut Débit par satellite

Afin que les foyers isolés et les entreprises qui sont inéligibles aux technologies de connexion à Internet, puissent bénéficier d'une connexion Internet Haut Débit, le Conseil

général a mis en place depuis le 25 juin 2010, un dispositif de remboursement (200 €) des frais liés à l'acquisition d'un kit satellite.

Aide à l'acquisition d'équipement Internet Haut Débit par satellite

Comment bénéficier de cette aide ?

- être un particulier ou une entreprise,
 - le kit satellite doit être installé dans la résidence principale (personne physique) ou dans les locaux de l'entreprise (personne morale, et dans le département de la Dordogne),
 - être inéligible à l'ADSL,
 - ne pas avoir déjà bénéficié de cette aide,
 - avoir fait installer le kit satellite depuis le 25 juin 2010.
- L'aide de 200 € est attribuée par la commission permanente. Elle est versée sur présentation de la facture d'acquisition de l'équipement.

La demande écrite est à adresser à :

Monsieur le Président du Conseil général
2 rue Paul Louis Courier CS11200
24019 Périgueux Cedex
Tél. 05.53.02.59.54

Renseignements :
Bernard Vauriac - Chargé de Mission
Projet résorption des zones d'ombre
Tél. 05.53.02.59.54



LE MONOXYDE DE CARBONE

Les intoxications au monoxyde de carbone concernent tout le monde... Les bons gestes de prévention aussi.



Que faire si on soupçonne une intoxication ?

Maux de tête, nausées, malaises et vomissements peuvent être le signe de la présence de monoxyde de carbone dans votre logement.

Dans ce cas :

- 1 **Aérez immédiatement** les locaux en ouvrant portes et fenêtres.
- 2 **Arrêtez si possible** les appareils à combustion.
- 3 **Évacuez** au plus vite les locaux et bâtiments.
- 4 **Appelez les secours :**
112 : Numéro unique d'urgence européen
18 : Sapeurs Pompiers
15 : Samu
- 5 **Ne réintégrez pas les lieux** avant d'avoir reçu l'avis d'un professionnel du chauffage ou des Sapeurs Pompiers.



Comment obtenir des renseignements ?

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter :

- **L'Agence Régionale de Santé (ARS)** de votre région
- **Le Service Communal d'Hygiène et de Santé (SCHS)** de votre mairie
- **Le centre anti-poison et de toxicovigilance (CAP-TV)** relevant de votre région
- **Un professionnel qualifié :** plombier-chauffagiste, ramoneur

Sites d'informations :

- inpes.sante.fr
- prevention-maison.fr
- sante.gouv.fr
- invs.sante.fr
- developpement-durable.gouv.fr

RM 24-63-34013-DE - Illustrations: Nancy Kranczyk

Qu'est ce que le monoxyde de carbone ?

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique qui touche chaque année plus d'un millier de foyers, causant une centaine de décès. Il provient essentiellement du mauvais fonctionnement d'un appareil ou d'un moteur à combustion, c'est-à-dire fonctionnant au bois, au charbon, au gaz, à l'essence, au fioul ou encore à l'éthanol.

Quels appareils et quelles installations sont surtout concernés ?

- chaudières et chauffe-eau ;
- poêles et cuisinières ;
- cheminées et inserts, y compris les cheminées décoratives à l'éthanol ;
- appareils de chauffage à combustion fixes ou mobiles (d'appoint) ;
- groupes électrogènes ou pompes thermiques ;
- engins à moteur thermique (voitures et certains appareils de bricolage notamment) ;
- braseros et barbecues ;
- panneaux radiants à gaz ;
- convecteurs fonctionnant avec des combustibles.

La grande majorité des intoxications a lieu au domicile.

Quels sont ses dangers ?

Le monoxyde de carbone est très difficile à détecter car il est inodore, invisible et non irritant. Après avoir été respiré, il prend la place de l'oxygène dans le sang et provoque donc maux de tête, nausées, fatigue, malaises ou encore paralysie musculaire. Son action peut être rapide : dans les cas les plus graves, il peut entraîner en quelques minutes le coma, voire le décès. Les personnes intoxiquées gardent parfois des séquelles à vie.

Comment éviter les intoxications ?

Les intoxications au monoxyde de carbone concernent tout le monde. Les bons gestes de prévention aussi :

Avant l'hiver, faites systématiquement intervenir un professionnel qualifié pour contrôler vos installations :

- Faites vérifier et entretenir chaudières, chauffe-eau, chauffe-bains, inserts et poêles.
- Faites vérifier et entretenir vos conduits de fumée (par ramonage mécanique).

Veillez toute l'année à une bonne ventilation de votre logement, tout particulièrement pendant la période de chauffage :

- Aérez votre logement tous les jours pendant au moins 10 minutes, même quand il fait froid.
- N'obstruez jamais les entrées et sorties d'air (grilles d'aération dans cuisines, salles d'eau et chaufferies principalement).



Veillez à une utilisation appropriée des appareils à combustion :

- Ne faites jamais fonctionner les chauffages d'appoint en continu : ils sont conçus pour une utilisation brève et par intermittence uniquement.
- Respectez scrupuleusement les consignes d'utilisation des appareils à combustion (se référer au mode d'emploi du fabricant), en particulier les utilisations proscrites en lieux fermés (barbecues, ponceuses...).
- N'utilisez jamais pour vous chauffer des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero, etc.

Si vous devez installer de nouveaux appareils à combustion (groupes électrogènes et appareils à gaz notamment) :

- Ne placez jamais les groupes électrogènes dans un lieu fermé (maison, cave, garage...) : ils doivent impérativement être installés à l'extérieur des bâtiments.
- Assurez-vous de la bonne installation et du bon fonctionnement de tout nouvel appareil avant sa mise en service, et, pour les appareils à gaz, exigez un certificat de conformité auprès de votre installateur.

Détecteurs de monoxyde de carbone : ce qu'il faut savoir

Il existe sur le marché des détecteurs de monoxyde de carbone, pour lesquels des procédures d'évaluation sont en cours. Cependant, **ces détecteurs ne suffisent pas pour éviter les intoxications.** La prévention des intoxications passe donc prioritairement par l'entretien et la vérification réguliers des appareils à combustion et conduits de fumée, une bonne ventilation, l'utilisation appropriée des groupes électrogènes et chauffages d'appoint, etc.

Centre Médico Social d'Excideuil à l'Ancienne Gendarmerie

MISSION LOCALE DU HAUT PERIGORD (Jeunes de 16 à 26 ans) : Tous les Jeudis sur RDV.
Tél : 05.53.52.59.91.

ASSISTANCE SOCIALE : Mardi et jeudi, de 9h30 à 12h, sur RDV.
Tél : 05.53.62.40.62.

CONSULTATION NOURRISSONS : Le 2^{ème} vendredi du mois de 14h à 16h30, sur RDV.
Tél : 05.53.62.40.62.

INTERMAIDE 24 : Mardi de 14h à 17h, sur RDV.

Mairie d'Excideuil 05.53.55.31.05

CPAM (Régime général) : Le Mardi de 14h à 16h.
Pas de permanence pendant les vacances scolaires.

AIDE SOCIALE : Mme Annie SEDAN à la Mairie d'Excideuil

ADIL (Association Départementale pour l'information sur le logement) :
Le 4^{ème} Jeudi du mois de 9h à 12h30.

CONCILIATEUR : Le 1^{er} et 3^{ème} Jeudis de chaque mois de 14h à 16 h sur RDV.

16 avenue Eugène Leroy à Excideuil

COMITE REGIONAL DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE PERIGORD LIMOUSIN :
Tous les Jeudis matin. Tél : 05.53.62.47.02.

Place Roger Célérier à Excideuil

CENTRE DE LOISIRS : Mercredi et Vacances Scolaires. Mme PEYTOUR Sylvie.
Tél : 05.53.52.21.60 ou 06.22.41.26.72

PORTAGE DE REPAS : Tél : 05.53.62.25.17 ou 05.53.62.25.01.

FNACA : Tous les 1^{ers} Jeudis de chaque mois.

Divers

RETRAITE SECURITE SOCIAL : à THIVIERS 3960 sur RDV.

ESPACE ECONOMIE EMPLOI de Thiviers : Du Lundi au Vendredi de 9h à 12h30
et de 13h30 à 17h30. Tél : 05.53.52.27.64 Fax : 05.53.55.04.45

Email : eeethiviers@free.fr

E.E.E. Maison des services Bd Henri Saumande 24800 Thiviers

Lou Mechant payadou

Javasso qu'avio emprunta cinquante ecus a soun vezi Martissou li disset : « Te tournorai tous sos sans fauto lou jour dau boum St-Glinglin. »

Au bout de cauqueis meis, Martissou que coummeçavo de s'eimoja damandet à Javasso « Coura tombo-co la Saint-Glinglin ? »

« Te fasas de biio, disset Javasso, legis bien lou calendrier. Quant lou moment siro riba, t'auras tous sos ».

Martissou aguèt beu visa lou calendrier : Pas de Saint-Glinglin ! O chabet per coumpre j nei qu'o ero Javasso fuguet appela depei l'endemo.

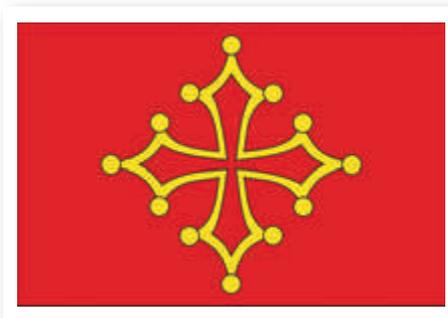
« Eh ! Bene moun ami, disset lou juge, vous sei toujours decida a tourna soun argent à Martissou lou jour de lo Saint-Glinglin ? »

Oui, moussur lou juge, ne sei pas n'home de douas parolas.

Dins queu cas, tenei vous preite per lou 1er novembre. Coumo quei lo feito de tous lous saints, qu'ei be aussi lo de Saint-Glinglin ! »

Javasso s'en rachet lous piaus, per mour que la Toussaint s'apraimo !

Jan Dau Mas



Le mauvais payeur

Javasse, qui avait emprunté cinquante écus à son voisin Martissou lui dit : « Je rendrai tes sous, sans faute, le jour du bon Saint Glinglin ? »

Au bout de quelques mois, Martissou qui commençait à s'étonner demanda à Javasse : « Quand tombe la Saint Glinglin ? »

Ne te fais pas de bile, dit Javasse, lis bien le calendrier. Quand le moment sera arrivé, tu auras tes sous. »

Martissou eut beau regarder le calendrier : Pas de Saint Glinglin ! Il finit par comprendre qu'il avait été berné et il s'en alla trouver le juge.

Javasse fut appelé le lendemain même.

- « Eh bien ! Mon ami ! Dit le juge, vous êtes toujours décidé à rendre son argent à Martissou le jour de la Saint Glinglin ? »

Oui, monsieur le juge, je ne suis pas homme de deux paroles.

Dans ce cas tenez-vous prêt pour le premier novembre. Comme c'est la fête de tous les saints, c'est bien aussi celle de Saint Glinglin ! »

Javasse s'en arracha les cheveux, car la Toussaint s'approchait.

Traduction R. Cacoye





Saint Martial d'Albarède

Au fil des ans

*Michel Dupuy, son Equipe Municipale
et le Personnel Communal
Vous présentent leurs*

*Meilleurs Voeux
Pour l'Année
2015*



*M. le Maire remercie toutes les personnes qui ont participé à la rédaction
et à la mise en page de ce bulletin municipal 2014*